

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire.

AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBALE AU QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 3 novembre 1999, à 19 heures 30
Le Nouvel Hôtel La Saguenéenne
250, rue des Saguenéens
Chicoutimi

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1999	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
MICHEL GIRARD	2
RÉSEAU ENVIRONNEMENT.....	20
M. Normand Bouchard	
M. Alain Lalumière	
Reprise de la séance	
FÉDÉRATION DE L'UPA SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	39
M. Gilles Lajoie	
M. Pierre-Maurice Gagnon	
Mme Lise Tremblay	
Mme NADIA LAPOINTE.....	58
Mme Carmen Tremblay	
Mme Brigitte Tremblay	
Reprise de la séance	
CRCD DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.....	66
M. Claude Munger	
M. Noël Tremblay	
Mme Nicole Schmith	
M. Laurence Potvin	
ZIP SAGUENAY	82
Mme Maude Lecourt	
Mme Maud Laberge	

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonsoir et bienvenue, mesdames et messieurs. Reprise de l'audience sur la gestion de l'eau Québec.

10 La Commission a le plaisir d'être maintenant dans région pour entendre les mémoires. Je vous rappelle que donc, notre Commission formée de trois (3) membres, madame Gallichan, monsieur Genest et moi-même, notre mandat va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000, et que dans le cadre de ce mandat, comme il est confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il est prévu qu'il y ait deux (2) temps à la réalisation du mandat, le premier 15 temps qui était consacré davantage à l'information, à faire sortir l'ensemble de la documentation pertinente à la question étudiée, à permettre aux gens un peu partout à travers le Québec de poser des questions et de s'assurer que la diversité des problèmes inhérents, des dimensions inhérentes au thème abordé qui est immense, qui est celui de toute la gestion de l'eau au Québec, ait pu se faire.

20 Cette période-là est allée du 15 mars 1999 à pratiquement la fin d'août; nous avons fait une tournée des dix-sept (17) régions du Québec, nous avons tenu onze (11) rencontres thématiques, nous avons aussi fait des interventions dans les territoires conventionnés, chez les Cris, chez les Innuits, il en est sorti une documentation extraordinairement diversifiée, complexe, 25 riche que vous connaissez et qui a permis je pense aux gens de progresser considérablement dans la compréhension des enjeux de la présente audience.

30 Nous en sommes maintenant à la deuxième partie de l'audience qui est celle des mémoires, donc nous refaisons une deuxième tournée des dix-sept (17) régions du Québec, et nous sommes ici aujourd'hui et demain pour entendre les mémoires des individus et des groupes qui, dans la région, veulent rencontrer la Commission pour mettre de l'avant leurs convictions, leurs orientations, leurs suggestions.

35 Le déroulement que nous suivons est simple, normalement vous nous avez fait parvenir au préalable votre mémoire écrit, bien que la procédure permet aussi d'avoir des mémoires oraux mais en général les mémoires sont préparés, sont écrits. Nous les avons reçus, nous les avons lus, nous en avons parlé entre nous.

40 Ce que nous vous demandons, c'est de présenter succinctement votre mémoire quand vous êtes invités à venir à la table, de présenter votre mémoire assez rapidement, dans le cadre de dix-douze (10-12) minutes, parfois le mémoire est court, les gens veulent le lire intégralement, quand c'est un mémoire plus considérable on vous demande de faire un résumé, et ce qui nous permet ensuite, de notre part, de vous poser un certain nombre de questions pour bien comprendre les points de vue que vous défendez, pour essayer de vous aider à préciser un

45 certain nombre de choses, parfois pour vérifier votre réaction par rapport à ce que nous avons entendu dans d'autres régions ou que d'autres intervenants ont pu signaler.

50 L'idée n'est pas du tout de chercher, de faire de la controverse avec vous, mais simplement de nous aider de part et d'autre à bien comprendre ce que vous voulez dire, parce que parfois on peut avoir l'impression de comprendre et on est de travers parce qu'on a mal saisi un certain nombre de choses.

55 Donc normalement, mémoire après mémoire, il y en a au total, ici dans la région, une vingtaine de mémoires que nous devrions entendre ce soir et demain, à la fin de chaque rencontre la procédure prévoit qu'il y ait, pour toute personne dans l'assemblée, ce qu'on appelle un droit de rectification. Si dans les mémoires entendus, il y avait des choses qui étaient factuellement erronées, il est accordé à chacun un privilège de rectifier. Ce n'est pas un pouvoir d'argumentation, c'est pas un pouvoir pour dire que l'autre a tort, c'est pas un temps de contre-argumenter mais c'est simplement un moment pour corriger des faits qui auraient pu être erronés, parce que parfois il peut y avoir des informations qui sont fausses.

60 Alors c'est un droit qui est donné, qu'à l'occasion les gens utilisent et qui est précieux de ce côté-là. Mais c'est pas un pouvoir argumentaire. Si vous argumentez, je vais vous ramener tendrement mais fermement.

65 Alors allons-y! Évidemment, vous voyez qu'il y a une sténotypiste, donc il y a une transcription, c'est important je pense parce que parfois justement des clarifications qui sont ajoutées viennent bonifier encore la construction du mémoire que vous avez déposé.

70

MICHEL GIRARD

PAR LE PRÉSIDENT:

75

Alors sans plus tarder, j'invite donc maintenant monsieur Michel Girard, s'il vous plaît.

PAR M. MICHEL GIRARD:

80

Bonsoir!

PAR LE PRÉSIDENT:

85

Bonsoir monsieur Girard. Nous vous écoutons, mon ami, allez-y, soyez pas nerveux, c'est pas dangereux!

PAR M. MICHEL GIRARD:

90

C'est la première fois!

Moi, je viens en tant que représentant, je demeure Saint-Gédéon-de-Grandmont au Lac-Saint-Jean, je suis un citoyen du rang des îles, non loin du club de golf, et on vit depuis environ vingt-vingt-cinq (20-25) ans une pénurie d'eau à zéro, zéro-zéro, selon toutes les études, selon le ministère de l'Environnement, selon tout. On a aucune goutte d'eau l'été; la nuit, on en a un peu. Ça, c'est régulier, tous les ans.

100 Je vais vous lire le mémoire! La municipalité de Saint-Gédéon vit de graves problèmes de quantité et de qualité d'eau potable depuis vingt-cinq (25) ans. Nous sommes alimentés en eau potable à treize (13) kilomètres de la municipalité et les conduites sont beaucoup trop petites.

105 Le rang des îles et le rang 5 - ça, c'est un autre rang qui est non loin du rang des îles - n'ont pas d'eau en quantité normale l'été car la population est à dix-huit cents (1800) habitants l'hiver et on monte à environ six mille (6000) personnes l'été. On a beaucoup de camping, et c'est une place vraiment de villégiature, on a six cent cinquante (650) chalets, aussi, qui s'ajoutent l'été. On triple la population assez facilement.

110

Là-dessus, aussi, il y a un club de golf, il y a une auberge, il y a deux (2) marinas.

115 La majorité de la population l'été est située dans le rang des îles, est alimentée en eau potable avec un tuyau de quatre (4) pouces, ce qui fait environ mille (1000) à quinze cents (1500) personnes qui manquent d'eau l'été; d'autres n'en ont carrément pas, et cela pendant environ deux (2) mois l'été.

Comme j'ai dit, l'hiver, il y a aucun problème, on en a en suffisance.

120 La municipalité a installé, en 95, deux (2) réservoirs fosses septiques sans chlorinateur, à deux (2) gros consommateurs d'eau, soit le club de golf et l'Auberge des îles, et ceci sans aucune autorisation du MEF, ayant comme conséquence des risques très élevés de contamination pour le public.

125

Vu que c'est non conforme de A à Z, là, c'est des fosses septiques ordinaires.

130 En automne 98, la municipalité a réalisé un développement résidentiel de trente-quatre (34) terrains derrière le village sans se soucier des graves problèmes en alimentation d'eau dans le rang des îles et le rang 5. En 96 et 97, la municipalité installe deux (2) supresseurs dans le rang 4 et un dans le rang Belle-Rivière, et par la suite ça nous a diminué l'eau encore, vu que les supresseurs, c'est des pompes. Et eux autres sont situés en amont de nous autres, du rang des îles et du rang 5. La municipalité est en amont.

135 En automne 98, j'avise le MEF des graves problèmes de distribution en eau potable. La municipalité essaie de passer outre et de bâtir une nouvelle prise d'eau - ça, c'est de l'eau souterraine, c'est à treize (13) kilomètres - pour en améliorer sa qualité. Là présentement, la qualité est réglée, on a de la très très belle qualité d'eau. Mais le MEF a resté sur son appétit, il voulait leur donner mais il voulait que la municipalité s'engage à faire des plans de réservoir et s'engager pour régler le gros problème de quantité. Encore-là, il y a trop de population qui en ont pas, durant l'été.

140 Et puis ça a pris environ six (6) à huit (8) mois avant que le MEF donne son autorisation. La municipalité, il a fallu qu'elle s'engage.

145 En automne 98, le ministre Jacques Brassard est avisé de la situation critique qu'une grosse partie de la population vit depuis plusieurs années; monsieur le ministre porte une attention particulière.

150 En automne 98 aussi, la population du rang des îles fait parvenir une pétition au MEF, d'environ cent cinq (105) résidents; ça, la pétition a été signée l'hiver, vu qu'il y a peu de monde, l'été ça aurait été beaucoup beaucoup plus que ça, la population active est surtout l'été. À l'intention de monsieur Jean-Paul Carrier, du ministère de l'Environnement, et les ministres Brassard et Bégin, et le député Stéphane Tremblay qui en ont eu une copie. C'était pour suivre les directives 001 du MEF, ces directives sont applicables, afin de régler la situation qui est devenue critique et qui se dégrade.

155 La municipalité semble amoindrir la situation. La municipalité s'expose à des poursuites judiciaires car un débit incendie de la municipalité est inexistant, selon les études du MEF et trois (3) firmes d'ingénieurs. Par la suite, elle s'expose à des poursuites judiciaires, à cause que tu as pas le droit d'installer des borne-fontaines si tu as pas le débit d'eau, ça prend un débit incendie. Ça, on l'a aucunement, même l'hiver on l'a pas.

160 La municipalité installe une conduite de quatre (4) pouces dans le rang 5, d'une longueur d'environ trois cents (300) mètres, sans autorisation du MEF. En 96, la municipalité installe un six (6) pouces dans le rang des îles et une partie de la rue Dequen, avec l'autorisation du MEF cette fois-ci, mais installe des borne-fontaines par la suite, qui sont jugées illégales parce qu'elles ont pas le débit incendie dedans.

170 En 99, le MEF vient visiter les installations d'aqueduc et voit les très grandes déficiences du réseau, et selon le MEF, la municipalité de Saint-Gédéon est dans les dix (10) pires municipalités de la province de Québec en fait de distribution. Ça, c'est le MEF qui me l'a dit.

175 Depuis environ dix (10) ans, une partie de la population du rang des îles s'est installé des pompes pour essayer de survivre dans leur résidence, ce qui est rendu extrême. Tout le monde s'expose à des situations élevées de contamination, puisque l'eau qu'ils puisent pour réussir à avoir de l'eau dans leur résidence, ils la puisent dans le Pékoigami, dans le lac Saint-Jean. Moi-

170 même je fais ça, à cause que dans le tuyau, il y en a plus. Et on paie les taxes pareil comme tout le monde, là, mais on n'a pas l'eau.

180 En 99, il y a une nouvelle prise d'eau qui est en fonction, ça, ça a réglé entièrement la qualité, on a une très belle qualité d'eau. Là présentement, c'est sûr que durant l'hiver, il y aucun problème, c'est rien que dans la saison estivale qu'on n'en a pas. L'hiver, il y a aucun problème.

185 En 97, quatre (4) autres promoteurs en développement privé, tous dans le secteur du rang des îles, préparent tous les plans d'aménagement d'ensemble. Et là-dessus, il y en a un qui a eu l'autorisation de dix-huit (18) terrains, que le MEF était pas au courant. Ça veut dire rajoutez dix-huit (18) terrains encore, ça a plus aucun bon sens. Plus les trente-quatre (34) terrains en arrière du village, là ça aurait été la moitié de la municipalité qui aurait pas eu d'eau. Et puis là, le MEF, ils ont tout arrêté ça, ils ont dit, non, ça marche plus. Avec monsieur Martin Lamontagne et monsieur Jean-Paul Carrier.

190 Et puis là, la municipalité s'est engagée à faire des plans de réservoir, mais là, c'est rendu à cette étape-là. Les plans sont en fonction, ils sont pas déposés au MEF encore mais ils sont en préparation pour essayer de régler une partie, amoindrir le risque de tout, parce que là, on n'a pas d'eau.

195 Et moi-même, j'ai trois (3) jeunes enfants, et c'est bien dur d'élever des enfants pas d'eau.

200 Et puis tous les documents, le ministère de l'Environnement a tous les documents de A à Z, avec tous les "procès-verbals", toutes les pétitions, ils ont tout, de A à Z.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 O.K. Dites-moi, monsieur, les deux (2) réservoirs fosses septiques, de quoi s'agit-il, là?

PAR M. MICHEL GIRARD:

Je vous ai amené des photos.

210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, mais dites-moi, ce sont vraiment des fosses septiques?

PAR M. MICHEL GIRARD:

215 Oui, c'est des fosses septiques, deux (2) de sept cent cinquante (750) gallons et une de douze cent cinquante (1250) gallons. En béton, hors terre.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ils s'en servent comme fosse septique ou réservoir d'eau?

225 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Comme réservoir d'eau, pour mettre de l'eau potable.

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il y a pas eu rien de septique dedans avant, là.

235 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Non, non, elles étaient propres. J'espère qu'elles étaient propres!

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est juste le réservoir qui est comme ça.

245 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Oui.

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Deux (2) réservoirs de sept cent cinquante (750) gallons.

255 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

J'ai pris des photos, j'ai amené...

260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non. S'il est net, je veux dire...

265 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Le ministère de l'Environnement les ont vus aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

265 C'est parce que ce qui est étonnant, au lieu de me dire deux (2) réservoirs de sept cent cinquante (750) gallons, vous me dites deux (2) réservoirs fosses septiques. Alors évidemment, ça devient...

PAR M. MICHEL GIRARD:

270 C'est des fosses septiques communes.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 C'est un petit peu plus inquiétant. Bon!

Là, l'autre affaire que j'aimerais savoir, parce que là c'est une question assez agaçante, donc les gens l'été, ils manquent d'eau?

280 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

On n'en a pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

285 Vous dites que les gens se sont mis des pompes, ils se sont mis des pompes dans le lac Saint-Jean; c'est ça?

PAR M. MICHEL GIRARD:

290 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

295 Dans le Kénogami, vousappelez?

PAR M. MICHEL GIRARD:

300 Le Pékoigami, le lac Saint-Jean; ça a deux (2) noms. Pékoigami, c'est le vrai nom.

PAR LE PRÉSIDENT:

305 O.K. Et vous y allez comment, y allez-vous à travers juste un tuyau comme ça, ou bien si vous le passez à travers l'espèce de ciment pour le filtrer?

PAR M. MICHEL GIRARD:

Non, non. La gélinite, que vous pensez?

310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

315 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Non. C'est des pompes submersibles, sur le bord du lac Saint-Jean.

320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et cette eau-là, quand vous l'avez chez vous, vous faites quoi avec?

325 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

On se fait à manger et on se lave!

330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous la buvez?

335 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

On a tous des petites machines dix-huit (18) litres, là, des refroidisseurs d'eau pour la consommer. Un coup bouillie, bien...

340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, pour votre de consommation, donc vous achetez de l'eau en fontaine?

PAR M. MICHEL GIRARD:

345 Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 Bon, quand vous faites le branchement sur votre maison, est-ce que vous le branchez sur votre système d'eau ordinaire?

PAR M. MICHEL GIRARD:

Oui. Je ferme ma valve à l'entrée de la maison, pour pas fournir le réseau de la municipalité; je fournirais pas! Dans le réseau, il y en a pas! Je la garde pour moi-même.

PAR LE PRÉSIDENT:

355

Oui, mais vous savez que quand vous faites ça, quand vous allez rétablir après l'eau de la Ville, vous allez contaminer l'aqueduc de la Ville.

PAR M. MICHEL GIRARD:

360

Non, à cause qu'il y a pas assez de pression, l'eau revient.

PAR LE PRÉSIDENT:

365

Ça fait rien, vous allez contaminer pareil.

PAR M. MICHEL GIRARD:

C'est pas supposé.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ça, c'est illégal, ce que vous faites là.

375

PAR M. MICHEL GIRARD:

C'est pas illégal, c'est de la survie.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

Je comprends, mais parce que vous avez pas un deuxième réseau, si vous avez pas un deuxième réseau, en faisant ça, vous risquez de contaminer l'eau de la municipalité.

PAR M. MICHEL GIRARD:

385

Mais je rentre pas par le tuyau de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Non, mais votre tuyau à vous, votre système est plein d'eau, quand vous allez fermer et vous allez ouvrir l'autre valve, votre eau va retourner dans l'aqueduc.

PAR M. MICHEL GIRARD:

Bien non!

395

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que votre système est plein d'eau.

400

PAR M. MICHEL GIRARD:

J'ai pas de réservoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

405

Mais vous avez un réservoir d'eau chaude, vous avez de l'eau dedans.

PAR M. MICHEL GIRARD:

410

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

415

Donc il va y avoir une circulation et ça, on appelle ça une "cross connexion" en anglais. Et ça, c'est illégal, faites attention à ça.

PAR M. MICHEL GIRARD:

420

Ça veut dire que les réservoirs de fosses septiques, c'est illégal aussi?

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, on parle de l'eau potable, là, on parle pas de fosses septiques, c'est autre chose.

425

Mais vérifiez auprès du ministère de l'Environnement, c'est correct?

PAR M. MICHEL GIRARD:

430

Ils l'ont vu.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils l'ont vu, et ils vous ont pas dit un mot?

435

PAR M. MICHEL GIRARD:

Bien là, c'est de la survie. C'est de la survie, on peut pas faire autrement.

440 À cause que j'ai essayé de pomper le réseau de la municipalité, mais il y en a pas dedans. C'est bien dur!

PAR LE PRÉSIDENT:

445 O.K.

445 Est-ce que vous avez un certain dialogue avec la municipalité?

PAR M. MICHEL GIRARD:

450 Oui, je suis conseiller municipal, en plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

455 Ah bon!

455 Au fond, l'été, est-ce que les puits sont trop faibles ou bien c'est simplement les tuyaux qui sont trop petits?

PAR M. MICHEL GIRARD:

460 Tuyau trop petits, et puis on est à treize (13) kilomètres de notre source qu'on puise l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

465 Oui, vous êtes loin.

PAR M. MICHEL GIRARD:

470 C'est très très loin. Le problème, c'est là, c'est la distance et la vitesse. Et le ministère de l'Environnement m'expliquait la vitesse, et quand on tombe dans le rang des îles, c'est la grosse partie de la population, elle est là, et on tombe sur un quatre (4) pouces.

PAR LE PRÉSIDENT:

475 Non ça, un quatre (4) pouces, ça vous prendrait une puissance...

PAR M. MICHEL GIRARD:

480 Bien, pas treize (13) kilomètres, il y a un bout qu'il y a un dix (10) pouces, huit (8) pouces; mais rendu au rang des îles, où la masse de population est, c'est quatre (4) pouces. Et même

s'ils augmenteraient, le tuyau serait pas assez gros, c'est trop loin. La vitesse, l'eau descend trop vite et elle perd sa force.

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que la municipalité, ses puits, c'est de l'eau souterraine que vous avez dans la municipalité?

490 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Oui, oui. Ça, c'est la grosse qualité.

495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et normalement, selon l'évaluation des hydrologues, il y a assez d'eau pour fournir l'ensemble de la population, les six mille (6000), l'été?

500 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

En quantité.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas la source qui manque.

520 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Non. À cause que s'ils augmentent la pression dans le réseau, vu qu'il était gravitaire anciennement, ils vont tout sauter la conduite de treize (13) kilomètres. C'est une vieille conduite aussi, ils sauteraient toute la conduite. Tu peux pas en demander plus à un tuyau!

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, le tuyau est trop petit.

520 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Et le seul moyen que le ministère de l'Environnement a jugé, c'est un réservoir château d'eau, qu'on appelle, c'est le seul moyen, pour faire un tampon, pour tenir l'eau. C'est impossible, c'est un problème de beaucoup d'années.

Et plus ça va, où on demeure, rang des îles, c'est une population vraiment de villégiature, et ça se bâtit. Cette année, dans la municipalité, il y a aucune résidence de bâtie et puis il y en a douze (12) de construites, présentement, dans le rang des îles.

530

Et il se rattache des serres et il se rattache tout le temps du monde. Il y a six cents (600) chalets, plus cent cinquante (150) résidences, ça fait beaucoup de monde sur un petit tuyau.

PAR LE PRÉSIDENT:

535

Bon, vous savez que nous, on est sur la politique générale de l'eau évidemment, donc j'interviendrai pas dans votre dossier par rapport à votre municipalité; de toute manière, vous vous parlez et vous êtes conseiller municipal.

540

PAR M. MICHEL GIRARD:

Je suis bien placé pour parler!

PAR LE PRÉSIDENT:

545

Mais c'est intéressant que vous nous signaliez le fait qui illustre la difficulté d'une population soumise à des stress de villégiature l'été, et qui arrive avec un sous-équipement.

J'imagine que votre municipalité a dû demander des subventions et elle les a pas eues?

550

PAR M. MICHEL GIRARD:

On en a eu une de trois cent mille (300 000 \$) pour la source d'eau, c'est un projet global de sept cent mille (700 000 \$), ça on l'a eue, du ministre Brassard.

555

Là, on en a demandé une à "Eaux Vives" pour le réservoir; on n'a pas eu de nouvelles. On entend bien que ce soit très positif.

C'est sûr qu'il faut passer en règlement d'emprunt aussi, ça c'est pas évident; ce que tu manques pas, tu veux pas le payer, il y a une partie qui en manque pas, ils veulent pas payer, c'est normal.

Mais il me semble qu'une population, c'est l'ensemble de la population, c'est par rien qu'un secteur.

565

Et plus ça va, bien, d'ici quatre-cinq (4-5) ans, bien, ça va être peut-être beaucoup plus que ça que ça va être pire, ça s'aggrave tout le temps d'année en année.

PAR LE PRÉSIDENT:

570 Bien, s'il y a plus de monde, ça peut pas se solutionner.

PAR M. MICHEL GIRARD:

C'est impossible.

575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avec la grosseur de tuyau que vous avez, à la distance où vous êtes...

580 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

C'est impossible, c'est impossible. Et c'est comme là, ils avaient réglé avec des réservoirs fosses septiques...

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, changez leur nom, s'il vous plaît!

PAR M. MICHEL GIRARD:

590 Réservoirs fosses septiques, c'est comme de l'eau, tu mets de l'eau là-dedans et ça vient contaminé, veut veut pas. L'eau vient stagnante et la pompe pour fournir les deux (2) gros bâtiments, et puis tout le monde à côté en ont pas, eux autres.

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, c'est pour ça que vous marquez qu'elle est sans chlorinateur. Il faudrait qu'il y ait du chlore dedans.

600 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Et là, je sais pas si c'est conforme, des fosses septiques pour mettre de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

605 C'est déjà assez mêlé, mélangez pas le vocabulaire!

PAR M. MICHEL GIRARD:

610 Je doute que ce soit conforme; selon le ministère, c'est pas conforme.

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Non, sûrement pas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

616 Les chalets et les résidences, ils savent qu'ils ont pas d'eau, ils décident de puiser l'eau
dans le lac, donc il sont conscients...

620 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

621 Des risques.

625 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

626 Maintenant, les sept (7) campings dont vous parlez, le golf, l'Auberge et la Marina, ils ont
des clients qui viennent d'un peu partout. Eux autres, quelle eau ils boivent, quelle eau ils
fournissent à leurs clients?

630 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

631 Ils prennent l'eau de la municipalité, qu'ils emmagasinent dans les fosses, les fosses
septiques, et ils la repoussent dedans, dans leur réseau, qui a été installé par la municipalité.

635 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

636 Pour tout ce qui est service à la clientèle, ils ont ces deux (2) réservoirs-là?

640 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

641 Il y en a deux (2). Les campings, surtout les gros campings sont en arrière du village. Au
village, la population, il y en a une grosse partie là mais ils en manquent pas, eux autres; on va
dire, ils se tiennent à minimum cinquante-soixante (50-60) livres.

645 Et nous autres, rendu au bout, c'est à zéro, on passe l'été à zéro. Pendant la nuit, on en
a un peu, mais c'est tannant.

650 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

651 Je voulais voir avec vous si la municipalité avait établie un ordre de grandeur du coût
pour agrandir le diamètre de la tuyauterie?

655 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

660 Présentement, ce qui est en marche, c'est pas aussi le diamètre, c'est faire un réservoir de quatorze cents mètres cubes (1400m³). Les plans sont pas tout à fait finalisés, il y a encore des étapes, quelques étapes.

665 Là, on a une bonne étape de faite parce que le ministère de l'Environnement les a obligés à s'engager à faire de quoi, vous pouvez pas laisser le monde de même. Ils ont dit non, non, vous allez arrêter de construire, construire, vous allez donner de l'eau au monde avant.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

670 Bien oui, mais tantôt vous nous avez dit que même si le château d'eau était là, ça réglerait pas le problème à cause du diamètre des tuyaux.

PAR M. MICHEL GIRARD:

675 Oui. À cause que ministère de l'Environnement, ils ont jugé qu'il y ait cinquante (50) résidences, les études, les dernières études ont été faites en 96, et puis il se bâtit entre dix (10) et quinze (15) résidences par année. On est rendu en 99, 2000 tantôt, ça veut dire quatre (4) ans, ça veut dire on est quasiment rendu à cinquante (50). Cinquante (50), c'était ça le barème, sans toucher aux conduites.

680 Et là, je reste toujours avec un doute qu'on ait assez d'eau s'ils mettent pas une conduite plus grosse, une partie, là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

685 Mais ça, cette portion d'éventuelles dépenses qui devraient être faites, je le mets au conditionnel, est-ce qu'il y a eu une évaluation de ce que ça peut signifier pour une petite municipalité comme Saint-Gédéon?

PAR M. MICHEL GIRARD:

690 C'est une petite municipalité, c'est sûr qu'on s'attend beaucoup au programme "Eaux Vives", cinquante pour cent (50%). Rien que le réservoir, la firme d'ingénieurs s'est pas attardée trop sur le montant, ils ont pas fini, ils ont dit entre six (600 000 \$) et huit cent mille (800 000 \$).

695 C'est sûr que pour une petite municipalité comme nous autres, c'est gros. On est une grosse population l'été, il y a une grosse évaluation foncière, on est à soixante-huit millions (68 M\$) d'évaluation foncière pour une petit municipalité de même, c'est très énorme.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

700 Mais les résidents d'être paient des taxes quand même selon la valeur de leur terrain, comme les résidents permanents?

PAR M. MICHEL GIRARD:

705 Oui; on paie environ deux (2) fois comme quelqu'un qui reste dans le village. Sans service de villégiature.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

710 Je sais bien que vous avez mentionné que le ministère a mis le holà là-dessus, mais quand il était question d'un ajout de dix-huit (18) terrains, c'était un développement, ça, pour...

PAR M. MICHEL GIRARD:

715 De particuliers.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

720 Oui, mais de résidences permanentes ou...

PAR M. MICHEL GIRARD:

725 Oui, permanentes.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

730 Dans le rang des îles?

PAR M. MICHEL GIRARD:

735 Oui, encore. Tous les développements se font, la majeure partie, dans le rang des îles, à cause que c'est une grosse place de villégiature. Il faut pas se le cacher, c'est une grosse grosse place.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

740 Ah oui, c'est très beau.

PAR M. MICHEL GIRARD:

745 C'est beau! Ça se bâtit là. Ça cause des gros problèmes, à cause qu'il y a plus de monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau, mais c'est un peu mettre la charrue devant les bœufs.

750 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Je veux dire, il faudrait d'abord établir l'infrastructure avant d'accueillir du monde.

PAR M. MICHEL GIRARD:

760 C'est exactement. Et c'est ça, je trouve ça aberrant. Ça veut dire, ça fait quatre (4) maires qu'on met là...

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Mettez donc un père de temps en temps!

PAR M. MICHEL GIRARD:

770 Mais c'est long, là, plus ça va, plus ça s'aggrave. Le ministère de l'Environnement, ils ont mis leur grain de sel là-dedans, c'est eux autres qui sont en arrière, une chance qu'on les a.

775 Mais je suis pas tout seul de conseiller, je viens pas en tant que conseiller, je viens en tant qu'individu à cause que c'est moi le pire, c'est moi qui ai la dernière maison du rang; je suis un des pires. Moi, je suis zéro, zéro, zéro. J'ai toutes les données, tous les rapports, je suis à zéro, zéro, zéro. Plus que ça, tu peux pas, il y en a pas.

Vous demandiez tantôt, c'est de la survie qu'on fait. On n'a pas le choix.

780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais faites attention, prenez vos précautions là-dessus, je peux-tu vous donner ça comme conseil; vérifiez auprès du ministère de l'Environnement et prenez vos précautions.

785 **PAR M. MICHEL GIRARD:**

Ils l'ont vu!

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Oui, mais s'il y avait une contamination de l'aqueduc après...

PAR M. MICHEL GIRARD:

795

Il y a juste que le réseau municipal qui passe en dessous, je l'ai écrit entre parenthèses, je sais pas si je l'ai dit, un tas de fumier, à une place.

PAR LE PRÉSIDENT:

800

Oui, c'est pas mieux.

PAR M. MICHEL GIRARD:

805

C'est le gros réseau, "main", c'est le "main".

PAR LE PRÉSIDENT:

810

Mais si le "main" est étanche, au moins!

PAR M. MICHEL GIRARD:

On le voit pas, on le voit pas!

PAR LE PRÉSIDENT:

815

Alors merci, monsieur Girard, et bonne chance. En tout cas, peut-être que vous serez maire un jour.

PAR M. MICHEL GIRARD:

820

Non, je suis ici pour donner de l'eau au monde, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

825

C'est correct. Merci bien!

RÉSEAU ENVIRONNEMENT

830

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite les représentants du Réseau Environnement, s'il vous plaît.

835 Alors bonjour messieurs. On peut vous inviter à vous identifier?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

840 Mon nom est Normand Bouchard, je suis président du chapitre régional de Réseau Environnement.

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

845 Alain Lalumière. Je suis un vieux président de l'association; j'ai aussi travaillé sur le comité sur l'eau potable.

PAR LE PRÉSIDENT:

850 Alors évidemment, vous représentez un mouvement qui nous présente plusieurs mémoires, c'est le deuxième qu'on va entendre, donc vous pouvez me donner l'essentiel de votre mémoire et on posera quelques questions; votre organisation est bien rodée en audience.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

855 Une bonne structure d'organisation, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Allez-y!

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

865 Bonjour! Comme je vous ai dit, je me présente, mon nom est Normand Bouchard, je suis président donc du chapitre régional de Réseau Environnement.

870 Comme vous le savez sûrement déjà, le mémoire de Réseau Environnement sur la gestion de l'eau au Québec a été rédigé grâce à la collaboration de plusieurs professionnels membres de notre association, généralement des spécialistes qui ont en grande partie une bonne connaissance du domaine de l'eau.

875 Rapidement, j'aimerais peut-être présenter Réseau, même si je sais que vous le connaissez, peut-être plus pour le bénéfice de l'audience et des journalistes. En fait, Réseau Environnement est le plus important regroupement de l'industrie environnementale au Québec; sa mission est d'assurer le développement des technologies et de la science, la promotion des expertises et le soutien des activités en environnement, la diffusion des connaissances techniques, le suivi de la réglementation, la représentation auprès de décideurs et l'assistance auprès des marchés internes et externes.

880 Réseau compte près de quatorze cents (1400) membres, qui représentent deux cent cinquante (250) entreprises, distributeurs et manufacturiers d'équipements, des consultants, des gestionnaires, plus de cent (100) municipalités, mille (1000) professionnels, des chercheurs, ingénieurs, techniciens, opérateurs et exploitants. Ces professionnels travaillent dans quatre (4) grands secteurs d'activités, l'eau potable, les eaux usées, l'air et les changements climatiques, les sols, les eaux souterraines et les matières résiduelles.

885 Auparavant peut-être mieux connu par plusieurs sous le nom de l'AQTE, par la suite sous le nom de l'AQTE-AESEQ, Réseau Environnement a une vaste expérience dans le secteur de l'eau. L'Association québécoise des techniques de l'eau a en effet été fondée en 1963, ce qui fait déjà trente-six (36) ans.

890 Notre mémoire, comme vous l'avez dit, traite de plusieurs aspects relatifs à la gestion de l'eau, soit l'eau potable, les eaux souterraines, l'assainissement des eaux de surface, les infrastructures, la gestion, le financement, la gestion par bassin versant, et l'exportation de l'expertise.

895 Aujourd'hui, nous voulons vous entretenir plus spécifiquement du chapitre relatif à la qualité de l'eau potable. En fait, notre proposition s'articule autour de trois (3) grands enjeux principaux en ce qui concerne l'association, d'abord la nécessité de mettre à jour le présent règlement sur l'eau potable, deuxièmement la formation des opérateurs, et finalement la mise 900 sur pied d'un programme volontaire d'amélioration.

905 Donc comme on le sait, l'eau constitue un élément essentiel à la vie. De par sa nature, elle représente également un vecteur potentiel important de transmission de maladies. De ce fait, elle se doit d'être considérée comme un élément de premier plan en santé publique.

910 Au Québec, le règlement encadrant la qualité d'eau potable date de 1984; il ressort toutefois que depuis quinze (15) ans, l'état des connaissances a passablement évolué. À la lumière de ce que nous savons maintenant, il nous semble prioritaire de revoir ce règlement le plus rapidement possible.

915 Le deuxième bilan sur la qualité de l'eau potable réalisé par le ministère en 97 conclut que les municipalités du Québec fournissent en général une eau potable de bonne qualité, qui respecte assez bien la réglementation en vigueur.

920 En ce qui concerne la qualité bactériologique, le bilan indique qu'environ vingt-cinq pour cent (25%) des réseaux distribuent une eau qui, au moins une fois par année, est contaminée par des coliformes. Cela se passe surtout dans les réseaux qui desservent moins de cinq mille (5000) personnes, mais il y a quand même une quinzaine de réseaux de plus de cinq mille (5000) personnes qui ont distribué au moins une fois, durant chacune de ces années, chacune des années du bilan, une eau qui ne respectait pas les normes prescrites.

En ce qui concerne les normes physicochimiques, les dérogations ont été observées dans les réseaux qui desservent généralement moins de cinq mille (5000) personnes. La turbidité, dans ce cas, est généralement le paramètre qui représente le plus les dépassements de normes.

925

Du côté des sous-produits de chloration, l'eau distribuée par trois (3) réseaux a présenté des concentrations en trihalométhanes supérieures à la norme québécoise de trois cent cinquante (350) microgrammes par litre.

930

Enfin, des concentrations de plomb supérieures à la norme québécoise de cinquante (50) microgrammes par litre ont été détectés dans l'eau du robinet de résidences dont les entrées de service sont en plomb; cette situation a été observée dans trois (3) réseaux distribuant une eau agressive.

935

Pour démontrer la relativité de ces résultats, il est intéressant de les analyser en relation avec les recommandations canadiennes relatives à la qualité de l'eau potable qui sont plus sévères que les normes québécoises.

940

Dans ce contexte, il appert que dix-sept (17) réseaux municipaux ne respectent pas la norme sur les trihalométhanes, deux cent soixante-quinze (275) celles sur la turbidité et l'absence de parasites, et soixante-dix (70) celles sur le plomb.

945

Les concentrations d'atrazine, un pesticide abondamment utilisé dans la culture du maïs, dépassent au printemps ou au début de l'été la recommandation canadienne dans une douzaine de réseaux qui puisent leur eau de surface dans des zones de culture intensive.

950

Par contre, il est probable que la majorité des avis d'ébullition n'auraient pas été émis, car au niveau canadien, la présence de plus de dix (10) coliformes totaux n'entraîne pas nécessairement l'émission d'un avis d'ébullition comme c'est le cas au Québec.

955

On voit donc souvent comment la norme peut influencer positivement ou négativement un jugement relatif à la qualité d'eau. Or, au-delà de ce jugement plutôt subjectif, il est maintenant possible de relier un certain nombre de cas concrets de contamination à la présence d'organismes pathogènes présents dans les eaux de consommation pourtant reconnues conformes aux normes bactériologiques en vigueur.

960

Depuis quelques années, plusieurs épidémies ont été causées par des bactéries, des virus et des protozoaires présents dans l'eau potable distribuée par certaines grandes villes industrialisées. Pourtant, dans la plupart des cas, l'eau potable respectait les normes locales en vigueur.

En Angleterre, aux États-Unis et en Australie, plusieurs épidémies ont été causées par l'eau contaminée du robinet, effectivement dont la plus percutante s'est produite à Milwaukee en 1993. Dans cette ville, le protozoaire cryptosporidium a affecté plus de quatre cent mille

965 (400 000) personnes, provoquant l'hospitalisation de quatre mille (4000) malades et entraînant le décès d'au moins cinquante (50) d'entre elles.

970 Pourtant, l'eau distribuée respectait les normes de qualité en vigueur; suite à cet événement dramatique, les autorités ont décidé de hausser les normes afin d'éviter qu'un tel événement ne se répète.

975 Au Québec, les travaux du docteur Pierre Payment, de l'Institut Armand-Frappier, ont démontré que certains micro-organismes, plus particulièrement des virus de giardia et de cryptosporidium, peuvent résister au traitement conventionnel et à la désinfection, et que ces organismes se retrouvent dans la majorité des quarante-cinq (45) stations de traitement au Québec.

980 Le second bilan sur la qualité d'eau potable du ministère de l'Environnement au Québec mentionne, quant à lui, que des kystes de giardia et des cryptosporidium ont été retrouvés dans trente-neuf pour cent (39%) des échantillons d'eau de surface.

985 De là à dire que plusieurs réseaux municipaux, présentement dotés d'un traitement minimum ou inadéquat au Québec, distribuent de l'eau contaminée par ces micro-organismes, tout en respectant les normes bactériologiques, il n'y a qu'un pas.

990 Plusieurs pays industrialisés procèdent régulièrement à une révision de leur réglementation sur l'eau potable, afin de tenir compte des nouvelles données épidémiologiques et des développements de techniques récents.

995 Au Québec, ce n'est pas ce qu'on fait. On ne suit pas les recommandations canadiennes et l'on ne procède pas à une mise à jour régulière des normes sur la qualité de l'eau potable. En effet, le règlement sur l'eau potable a été adopté en 1984, il n'a pas été révisé depuis maintenant quinze (15) ans, et il est très urgent selon nous de le mettre à jour.

1000 Le rôle du gouvernement est d'adopter une réglementation qui vise avant tout à produire une eau sécuritaire. C'est un facteur essentiel pour donner confiance aux consommateurs face à la qualité de l'eau du robinet. De nombreux sondages démontrent en fait qu'au Québec même, une grande partie de la population consomme de l'eau embouteillée.

1005 Réseau Environnement recommande donc la mise à jour du règlement sur l'eau potable pour améliorer la qualité de l'eau distribuée aux citoyens à des fins de consommation. L'approche retenue est fondée sur des exigences de réduction des concentrations de kystes de giardia et de virus pour l'ensemble du traitement, en fonction de la qualité microbiologique de l'eau brute. Ces exigences augmentent donc lorsque la qualité de l'eau brute diminue.

1010 Le traitement doit permettre une réduction minimale de quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent (99,9%) des kystes de giardia et quatre-vingt-dix-neuf point quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99%) des virus. En fixant des objectifs de traitement qui tiennent compte du niveau de

1010 risque associé au niveau de contamination de la source d'eau brute, des investissements inutiles seront évités et des efforts additionnels de traitement pourront être déployés là où ils sont réellement requis.

1015 On demande aussi de modifier les normes en ce qui concerne la turbidité. La tendance actuelle, en Amérique du Nord, est d'abaisser la turbidité de l'eau filtrée à des valeurs variant entre point un (0,1) et point trois (0,3) UTN. La norme actuelle au Québec est de cinq (5) UTN.

1020 Comme première étape dans le resserrement des normes québécoises, nous proposons un abaissement de la norme de turbidité au niveau de la recommandation canadienne, c'est-à-dire un (1) UTN.

1025 Nous recommandons d'adopter comme norme, sur les paramètres chimiques, les plus récentes recommandations canadiennes sur l'eau potable.

1030 On sait que la mesure des coliformes totaux ne permet pas de prédire adéquatement la présence de certains micro-organismes pathogènes tels giardia et cryptosporidium; par contre leur présence est quand même un bon indicateur de la présence d'autres bactéries pathogènes. L'analyse de leur concentration doit donc être maintenue.

1035 Cependant, tel que stipulé dans les recommandations canadiennes, les coliformes totaux ne doivent plus être considérés comme un critère amenant automatiquement l'émission d'un avis public de faire bouillir l'eau. Réseau Environnement recommande de revoir les critères d'émission des avis de faire bouillir l'eau afin que les coliformes fécaux soient le seul critère entraînant automatiquement un avis public de faire bouillir l'eau avant de la consommer. Ceci permettra d'éliminer des avis inutiles qui engendrent une perte de confiance de la population envers l'eau du robinet.

1040 Le contrôle de l'application du règlement est un élément important pour atteindre l'objectif d'une meilleure protection de la santé publique. Réseau Environnement recommande d'augmenter la fréquence des analyses bactériologiques et physico-chimiques afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de qualité.

1045 L'évolution rapide et constante des connaissances relatives à l'impact de la qualité de l'eau sur la santé rend évident et inévitable la mise à jour régulière des normes du règlement sur la qualité de l'eau potable.

1050 Réseau recommande que la révision du règlement sur la qualité de l'eau potable devienne obligatoire à tous les cinq (5) ans, afin de permettre de toujours offrir à la population québécoise une eau potable sécuritaire.

1055 Deuxième objectif dont je vous parlais au début, la formation du personnel. Pour s'assurer que les installations produisent efficacement une eau potable de qualité, il est primordial qu'elles soient opérées par du personnel dûment qualifié. Ce faisant, on favorise du

même coup un rendement optimal des procédés, une opération sécuritaire des installations, tout en assurant la pérennité de celles-ci.

1055 Au Québec, aucun règlement ne prescrit d'obligations concernant la formation des opérateurs, et la directive 006 sur la formation n'est pratiquement pas appliquée.

1060 Les maisons d'enseignement qui offrent la formation dans le domaine de l'eau sont situées dans la région montréalaise, donc souvent peu accessibles aux opérateurs en région.

1065 Réseau recommande donc de mettre sur pied, à l'échelle du Québec, et sur une base volontaire, un programme de formation continue en région et une procédure de certification du personnel affecté à l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, de même qu'à celui affecté à la collecte et au traitement des eaux usées, et ce en partenariat avec les intervenants du milieu.

1070 Cette approche a fait ses preuves dans le reste de l'Amérique du Nord, puisque les autres provinces canadiennes, ainsi que quarante-neuf (49) états américains, ont graduellement adhéré à cette démarche initiée il y a cinquante (50) ans.

1075 Cette démarche permettra de décentraliser les programmes de formation existants en fonction des besoins du milieu, de tenir un inventaire des installations en eau, de les classifier selon une méthodologie rigoureuse, l'objectif demeurant de s'assurer que les équipements soient opérés et suivis en tout temps par du personnel qualifié et que l'eau potable produite de même que les effluents des stations d'épuration respectent les exigences en ce qui a trait à la santé humaine et à l'environnement.

1080 Finalement, troisième volet de notre présentation, le programme d'amélioration volontaire. Aux États-Unis, en plus du cadre réglementaire en vigueur, un programme, le Partnership for Safe Drinking Water, a été mis sur pied par l'American Water Works Association pour encourager les producteurs d'eau à améliorer la qualité de l'eau distribuée et ce, sur une base volontaire.

1085 C'est ainsi qu'à ce jour, plus de deux cents (200) services publics exploitant plus de trois cents (300) stations de production d'eau potable ont adhéré à ce programme.

1090 Le principal objectif est d'implanter des mesures préventives permettant d'éviter la contamination de l'eau potable par cryptosporidium et giardia et d'autres organismes pathogènes.

 Réseau vous recommande l'implantation au Québec d'un programme d'amélioration de la performance incluant une reconnaissance de l'excellence dans le traitement de l'eau potable, afin de stimuler la production d'eau potable de meilleure qualité.

1095 En conclusion, nous devons tirer profit de l'expérience des villes qui ont dû réagir après avoir été victime d'épidémie de maladies causées par l'eau potable. Ce n'est qu'après coup qu'elles ont décidé d'investir afin d'apporter des améliorations à la qualité de leur eau potable; nous ne devons pas attendre qu'une telle situation survienne au Québec. Le gouvernement doit décider que des améliorations s'imposent, malgré les coûts que cela implique inévitablement.

1100 Comme plusieurs systèmes d'eau potable au Québec ne sont pas dotés des installations minimales pour traiter efficacement la contamination microbiologique présente dans les eaux de surface, dont entre autres celles qui n'utilisent qu'une simple chloration, il faut agir sans tarder. Le Québec a accumulé un retard considérable sur le plan de la normalisation en eau potable, 1105 comparativement aux pays occidentaux.

Il est inconcevable et déplorable qu'en matière d'eau potable, un écart si important se soit installé. Une mise à jour immédiate du règlement sur l'eau potable s'impose.

1110 Dans le contexte économique actuel, Réseau recommande que le gouvernement supporte financièrement la mise en place ou l'amélioration d'ouvrages de production d'eau potable répondant aux nouvelles normes de qualité.

1115 S'il est essentiel et urgent de mettre à jour le règlement sur l'eau potable, d'apporter les améliorations requises aux stations de production d'eau potable et de mettre en place des mécanismes pour s'assurer de la bonne opération de ces stations, formation et certificat du personnel, programme volontaire d'amélioration, meilleur contrôle de l'application des règlements, il est aussi important d'améliorer la qualité de l'eau brute qui alimente ces stations.

1120 Ainsi, dans le but d'améliorer la qualité d'eau, Réseau considère essentiel d'améliorer la qualité des sources d'alimentation en eau et recommande de poursuivre les interventions d'assainissement des cours d'eau du Québec en priorisant celles qui permettent la protection des sources d'approvisionnement.

1125 Je prendrai une minute pour conclure, en fait j'ai lu ce qu'on avait à lire, simplement de vous ajouter qu'en région, la problématique d'une réglementation qu'on pourrait qualifier de désuète a un impact peut-être même plus important qu'ailleurs du fait qu'en région, il est très difficile d'avoir accès aux conférences, à l'évolution technologique qui se passe souvent plus en grands centres.

1130 On se rend compte aussi qu'en région, il y a beaucoup de petites municipalités qui vivent des problèmes au niveau de la formation des gens. Envoyer un opérateur se former à Montréal, se former à l'extérieur, c'est toujours plus difficile pour une petite municipalité, que lorsqu'on est dans les grands centres, que ce soit au niveau des coûts, au niveau simplement de la disponibilité des opérateurs.

1135 Donc finalement, on croit, au niveau de Réseau, que la révision de la réglementation est un élément fondamental, il faut que les producteurs d'eau, dont nous faisons partie, moi et Alain,

1140 puissent se fier à une réglementation que l'on puisse qualifier de récente, et qui refléterait l'évolution des connaissances actuelles en matière de qualité d'eau potable.

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1145 Alors merci.

1150 Premièrement, vous savez que le nouveau texte du règlement envisagé a été publié et que donc, il y a là déjà un processus de commentaires et de consultations que vous connaissez bien qui est en cours. Alors vous oublierez pas d'aller aussi frapper à cette porte-là...

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1155 Sûrement!

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 ... parce qu'il est possible que le règlement soit adopté avant que notre rapport soit terminé.

1165 Il y a une affaire que j'aimerais que vous nous expliquez, parce que c'est pas clair dans votre document. C'est que de temps en temps, vous dites, il faut resserrer les normes, il faut avoir des critères plus sévères en turbidité, etc., et en même temps, vous affirmez, en page 5, deuxième paragraphe:

1170 "L'approche que nous préconisons est basée sur l'atteinte d'objectifs de qualité, soit l'obligation de résultats plutôt que l'obligation de moyens. C'est pourquoi il est primordial de fixer clairement des objectifs de traitement qui tiennent compte du niveau de risque associé au niveau de contamination de la source d'eau brute."

Expliquez-moi qu'est-ce que ça veut dire, en termes de processus.

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

1175 Ce qu'on amène à travers ça, c'est qu'on fait rapport surtout aux micro-organismes qui sont présents dans les eaux brutes. On dit, dans un premier temps, quand on parle de résultats par rapport aux moyens, c'est qu'on dit, on ne veut pas d'une réglementation qui va dire: pour tel type d'eau, ça prend tel type de traitement; on veut une réglementation qui dit, au niveau de l'eau potable, ça prend ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça, le nouveau règlement mis de l'avant, il marche comme ça, il dit, telle atteinte en termes de pureté d'eau, d'objectifs de turbidité, etc...

1185 **PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:**

On fixe pas les modalités de traitement comme telles, on dit pas, ça prend de la filtration, de la décantation.

1190 L'autre volet qu'on retrouve un petit peu plus loin, quand on se ramène à l'eau brute, c'est surtout par rapport aux micro-organismes, aux parasites, aux giardia et cryptosporidium, qui font leur apparition dans différentes sources d'approvisionnement en eau.

1195 On a vu Milwaukee, on a vu en Ontario, on a eu ces problèmes-là; au Québec, heureusement, on n'a pas eu de ces parasites-là à de l'eau distribuée, de l'eau traitée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 Entendons-nous, parce que la prétention de la démonstration que vous faites tend à montrer qu'il y en a. Mais ce qu'on n'a pas eu, on n'a pas eu les problèmes de santé qui y seraient associés.

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

1205 On n'a pas eu les conséquences, c'est ça. Sauf qu'on en a mesuré, Pierre Payment entre autres, à travers une étude qu'il a faite en 98, en mesurant au niveau de l'eau brute, les kystes de giardia et crypto, il en a mesuré à peu près cinquante (50%) ou soixante pour cent (60%) des eaux de surface qui étaient contaminées par ces kystes-là.

1210 Quand on prend une approche, on part de l'approche américaine, où on a essayé d'établir un risque acceptable par rapport à ces parasites-là dans l'eau distribuée. Une grande recherche, et c'est celle qui est peut-être retenue tant au niveau du Canada que de Réseau Environnement là-dedans, c'est qu'on dit qu'il est acceptable, dans une population, qu'elle soit exposée à des giardia ou des crypto qui passeraient à travers des barrières de traitement jusqu'à 1215 un niveau où on aurait une personne du dix mille (10 000) qui pourrait être contaminée une fois par année. On part de ça.

1220 Pour en arriver à déterminer ce niveau de risque là, ça veut dire qu'il pourrait passer, à travers les barrières de traitement, six (6) kystes de giardia par deux cent vingt mille (220 000) gallons d'eau traitée, c'est à peu près pas mesurable, pas quantifiable.

1225 C'est de là qu'on se rabat sur la qualité d'eau brute où là, à ce moment-là, on est capable de mesurer les giardia, les crypto en termes de nombre par cent (100) millilitres d'eau. À ce moment-là, c'est beaucoup plus facilement mesurable, pour ces parasites-là.

Et c'est à partir de là où on dit, la réglementation par rapport aux parasites ne doit pas se faire - ce qui se fait dans tous les autres paramètres, c'est à l'eau distribuée comme telle, mais par rapport aux parasites giardia et crypto on se rabat sur l'eau brute, parce que ces parasites-là sont plus facilement mesurables à l'eau brute qu'à l'eau distribuée.

1230

Et à ce moment-là, on introduit des notions d'enlèvement de ces kystes-là de giardia et de crypto. On parle d'enlèvement de trois (3) LOG, quatre (4) LOG, cinq (5) LOG, par rapport à l'eau brute; c'est ce qu'on retrouve un peu plus loin dans le document.

1235

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous demandez un resserrement du règlement au niveau des résultats de l'eau potable une fois traitée pour l'ensemble des paramètres, mais pour ce qui est de cryptosporidium et giardia, vous demandez la mesure à l'eau brute?

1240

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245

Et là, s'il y a tant dans l'eau brute, vous avez des formules logarithmiques pour obtenir son abaissement?

1250

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

C'est ça.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1255

En fonction des types de traitement qui seraient mis en place à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260

Ça va.

Dernière de mes questions, dans la page 15, là il y a une affaire que j'ai pas comprise, deux (2) articles, le premier et le denier de cette page-là, quand vous parlez des crédits d'enlèvement accordés, moi, un crédit, je pense toujours à ma banque qui m'en accorde si peu, je pense à du fric, ça veut dire quoi, parce que des crédits d'enlèvement accordés en fonction de la turbidité et après ça, vous avez des crédits d'inactivation.

C'est quoi, ce vocabulaire-là, qu'est ce que c'est que ça veut dire?

1270

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

Ça réfère toujours à la présence de giardia et de cryptosporidium. On prend une eau brute, on l'analyse, on trouve un certain nombre de giardia et crypto dans cette eau brute là.

1275

Si on se réfère à la page 6 du mémoire, vous allez voir, il y a un tableau, c'est ce qu'on suggère qu'il soit intégré à la future réglementation sur l'eau potable.

1280

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre logarithme, là.

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

1285

Le fameux tableau 1 dit, pour différentes concentrations de giarda et crypto à l'eau brute, on a des réductions de giardia et de virus qui devraient être atteints, c'est des LOG 3, LOG 4, LOG 5.

1290

Ce qu'on dit, les crédits d'inactivation, c'est qu'on dit, je prends l'eau de la rivière, la rivière aux Sables exemple, il y a huit (8) ou dix (10) kystes de giardia dedans, à ce moment-là il faut que j'enlève quatre (4) LOG.

1295

Pour enlever quatre (4) LOG, c'est reconnu au niveau de l'EPA américain entre autres, qui sont très évolués au niveau des recherches là-dedans, c'est reconnu qu'une usine de filtration de type conventionnel va enlever entre deux point cinq (2,5) et trois (3) LOG. C'est ce qu'on appelle les crédits d'enlèvement. On a une usine de filtration chez nous, on lui crédite deux point cinq-trois (2,5-3) LOG maximum. Il reste encore un (1) LOG à enlever.

1300

Et là, vous avez donc une évaluation de la technologie utilisée?

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

1305

C'est là qu'arrivent les crédits d'inactivation. Là, on y va avec un désinfection. La façon de calculer grossièrement les crédits d'inactivation, c'est les concentrations de chlore en fonction du temps où l'eau est en contact avec ce chlore-là avant d'être distribuée chez les gens. Les crédits, en fait, c'est ça.

1310

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Trois questions en sprint!

1315 Pour que l'eau brute, la qualité de l'eau brute s'améliore, moi ça me fait penser à la désinfection des eaux épurées par les municipalités. Bon, on pense dans le secteur de Montréal, il y a eu des grandes discussions devant nous pour l'usine de Lapinière qui fermait son système pour l'hiver et ça faisait que les virus continuaient à aller dans la prise d'eau des municipalités en aval, il y a aussi, dans des municipalités de moindre importance que Montréal, Québec ou autres, des plus grosses agglomérations comme Chicoutimi ici, Jonquière, Alma et Rimouski, Sherbrooke, qui n'ont pas ces systèmes de tierce ou quatrième désinfection, bon.

1320

C'est de l'argent, ça, monsieur, tant pour les grandes municipalités que pour celles de moindre importance.

1325 **PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:**

Une des recommandations qu'on fait, c'est de continuer le suivi actif des ouvrages d'assainissement des eaux qui sont déjà en place, tant au niveau des municipalités, on parle de municipalités, que des industries. Et puis aussi au niveau de la pollution agricole.

1330 Déjà, appliquer la réglementation et s'assurer que les usines, que les équipements qui sont en place fonctionnent adéquatement, à pleine capacité ou à plein rendement, on va déjà chercher, c'est des acquis qui sont importants.

1335 Si on se rend compte, une source d'approvisionnement en eau qui est contaminée par une usine qui a pas les traitements efficaces, c'est sûr qu'il faudra prendre les mesures pour corriger, pour améliorer ces traitements-là.

1340 Mais ça fait partie des recommandations qui sont là.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

J'ajouterais peut-être une dernière réponse, en fait en complément.

1345 Effectivement, on a mis beaucoup d'argent, au Québec, depuis à peu près quinze (15) ou vingt (20) ans...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1350 Six milliards (6 MM\$)!

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1355 ... pour l'amélioration de nos rejets. Il est à se demander aujourd'hui si justement, on devrait pas penser à investir des sommes qui seraient, à nos évaluations, passablement moins élevées pour améliorer justement nos équipements de traitement d'eau potable. Je crois qu'on en est rendu là, présentement, c'est probablement la prochaine étape.

1360 C'est sûr qu'il faut, comme Alain disait, continuer les efforts d'assainissement d'eaux usées, mais au départ, je crois qu'on est rendu maintenant à se demander qu'est-ce qu'on fait avec nos équipements d'eau potable.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1365 En tout cas, je mets un hiéroglyphe pour ne pas oublier de prendre la note de ce que vous venez de dire.

1370 Ma deuxième question était sur une prestation qu'a faite devant nous, lors d'une thématique sur l'eau potable, madame Prévost je crois, de l'École polytechnique de Montréal, et elle affirmait que même si, mettons, après que Réseau Environnement aura donné ses notes au Conseil des ministres sur le projet de règlement, dans mettons trois (3) semaines, le règlement était adopté par le Conseil des ministres du Québec, madame Prévost soutenait que déjà, les normes qui seront là sont déjà à l'avance désuètes.

1375 Qu'est-ce que vous pensez de ça, comment on joue avec ça? C'est un peu effrayant, pour des gens comme moi en tout cas qui sommes un peu ignares dans ce domaine-là.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1380 Je pense qu'en matière de connaissances, que ce soit en eau potable ou dans tout autre domaine, nos chercheurs sont payés pour faire de la recherche, pour nous amener des nouveaux éléments d'analyse et des nouveaux éléments de connaissance.

1385 Sa prétention effectivement est justifiable. Je crois que ce qu'il faut justement, et encore là on revient aux recommandations de Réseau, je crois qu'il faut pas attendre que dans cinq (5) ans, on ait découvert quelque chose pour décider de faire un premier mouvement.

1390 Présentement, il y a certaines tendances au niveau mondial, relativement au traitement et à la potabilité de l'eau, je crois qu'à l'étape où on en est, si déjà on faisait un premier mouvement pour s'arrimer le plus possible à cet état des connaissances là, ce serait déjà un bon pas.

1395 C'est aussi pour ça qu'on recommande d'instaurer un processus de révision systématique, on parle de cinq (5) ans, on croit que cinq (5) ans est une échéance réaliste, il faudrait éviter d'être encore quinze (15) ans à se redemander - je serai peut-être proche de ma retraite à ce moment-là, quand il a été révisé la première fois j'étais jeune ingénieur - il faudrait peut-être qu'avant ma retraite, on se repose des questions pour savoir, bon, où on en est et est-ce qu'il y aurait lieu d'améliorer ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1400 Mais justement, encore là, ce que j'avais appris par mes notes de mon ancienne vie de journaliste, c'est que si le gouvernement tardait tant à adopter le règlement, c'est qu'encore là, il y a des sommes énormes pour les municipalités.

1405 La nouvelle application du règlement, le nouveau règlement sur l'eau potable, ça signifie des sommes immenses pour les municipalités comme celles, de l'envergure de celles qu'on trouve par exemple...

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1410 Oui, effectivement, d'où l'intérêt peut-être de profiter je dirais d'un certain "timing", entre guillemets, mais on sort d'un gros programme où le gouvernement a eu à investir quand même des sommes importantes en assainissement des eaux, on s'oriente vers un nouveau programme d'infrastructures, en tout cas c'est de plus en plus dans l'air, nous on croit qu'effectivement, c'est probablement une orientation qui sera prise par les paliers de gouvernement.

1415 Nous croyons qu'il faudrait faire attention de ne pas passer à côté de, si on veut, de cette opportunité-là de pouvoir investir dans des équipements d'amélioration de qualité d'eau plutôt que d'investir dans un programme d'infrastructures de palais de congrès, ou de ponts, ou de d'autres types d'infrastructure qui pourraient aussi être justifiables, mais on croit que justement, il faudrait profiter de l'opportunité présentement qui s'offre d'un programme d'infrastructures fédéral-provincial pour justement essayer de mettre une priorité là-dessus et donc, d'entreprendre immédiatement et pas d'attendre encore cinq (5) ans, pour au moins mettre en branle ce processus d'amélioration là.

1425 **PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:**

1430 Et peut-être juste en complément, vous dire qu'on a, à Réseau, déposé un mémoire sur les audiences, les consultations qu'il y a eues par rapport à un futur programme d'infrastructures fédéral-provincial, où on recommandait de mettre comme étant prioritaire tout ce qui était traitement, distribution d'eau, dans le futur programme.

1435 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1440 Mais le problème, c'est qu'étant donné que le rattrapage est tellement important au niveau de la norme sur l'eau potable, les recommandations canadiennes étant très loin derrière les recommandations sur chacun des produits que l'OMS, l'Union européenne et les États-Unis ont adopté, les recommandations canadiennes qui sont à peu près la même chose que le projet de modification du Québec sont déjà très loin de ce que d'autres non pas envisagent de faire mais ont fait, bon, alors dans ce sens-là, le docteur Payment nous disait, devant la Commission, il faut quasiment que les normes tiennent compte de la capacité de payer de la société, parce

1445 que la recherche est beaucoup plus avancée ailleurs et les valeurs qu'on attribue à chacun des produits, et au nombre de produits dans le règlement, la liste s'allonge à chaque fois, c'est incroyable, sont beaucoup plus sévères.

1450 Donc ça devient une question de se fixer un niveau de risque acceptable, ça devient une question sociale, une question culturelle quasiment. C'est la raison pour laquelle certains se disaient, il y a un fort rattrapage à faire.

1455 Vous, vous proposez une révision à tous les cinq (5) ans, il y en a qui disent, non, c'est trop parce que ça se fige; il faut plutôt avoir une approche permanente, un chantier permanent qui ferait que les systèmes, dans une optique justement de recherche de performance, de certification, d'amélioration de la qualité, les systèmes évoluent constamment et la normalisation suit ça.

Qu'est-ce que vous en pensez?

1460 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

1465 Bon, en fait, ça revient un peu à ce qu'on disait tout à l'heure, il est certain que l'évolution des connaissances, que ce soit dans ce domaine-là comme dans d'autres, est en perpétuel changement.

1470 Actuellement il y a, comme je vous disais, un certain sentiment de recul important auprès des producteurs d'eau, on est dans cette sensation-là, on pense qu'il devrait y avoir un guide, je vois ça aussi comme étant une espèce de référence à laquelle on peut s'accrocher, sans que ce soit absolu, mais au moins qu'on pourrait considérer comme étant quelque chose, si on veut sans être vraie au jour le jour, qui au moins peut représenter où, comme vous dites, on est rendu en matière de ce qui est fait au Québec.

1475 Il y a d'autres alternatives, et je reviens peut-être à la troisième partie, au niveau du programme d'évaluation, d'amélioration continue, qui pourraient permettre à ce moment-là à des municipalités qui en auraient peut-être plus la capacité d'aller plus loin que la normalisation. Mais là, on parle peut-être d'un plus petit nombre de municipalités qui pourraient aller jusque là. Mais au moins, on s'assurerait que l'ensemble ou la majorité des municipalités au Québec auraient au moins un cadre législatif.

1480 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, ça, tout le monde s'entend là-dessus.

1485 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Si ce n'est récent, au moins le plus à jour possible.

Et puis il y a toujours, comme vous dites, notre capacité de payer collectivement, il y a un niveau de risque, dans l'eau potable, qu'on devra assumer comme dans d'autres domaines.

1490 On est à faire des choix de société importants, que ce soit en santé ou toutes sortes de domaines relativement aussi complexes à décider, mais je crois qu'on est rendu présentement, et c'est vraiment l'essence de notre argumentation, à au moins réviser ce qui est en place actuellement, quitte à prévoir peut-être qu'au bout de cinq (5) ans, on sera rendu plus loin et recommander quelque chose de plus sévère ou de plus incitatif.

1495 Mais pour l'instant, c'est comme devoir apprendre à marcher ou au moins faire un pas à l'avant, avant de pouvoir faire du jogging ou pouvoir faire de la course. C'est un petit peu là-dessus qu'on croit devoir faire quelque chose.

1500 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1505 Oui, ça devient un choix de société. Par exemple certains états américains, comme le Vermont, ont décidé qu'il y aurait aucune concession sur la qualité de l'eau, sur la qualité de l'environnement; donc pour eux, c'est la priorité des priorités, ils ont décidé que c'était un état vert, donc ça passe avant tout.

 Vous avez abordé la question de la formation, c'est une question importante parce que souvent, le système de production de l'eau potable passe par les opérateurs.

1510 Mais outre le fait de dire que ça prend plus de formation, et ça prend une certification des opérateurs, est-ce que, puisque vous êtes dans le domaine de l'industrie de l'environnement, est-ce que la contribution des technologies de formation ou des technologies relatives au suivi de la production pourrait être utile?

1515 Par exemple les systèmes experts, les didacticiels pour former ou réviser la formation des opérateurs, les analyses de processus dans le cadre d'un examen complet de chacun des processus d'opération, est-ce que ces moyens-là, vous pensez que ça pourrait faire partie de l'arsenal utile?

1520

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

1525 Au Québec, on a une très bonne formation qui est accessible en traitement de l'eau; mais c'est une formation qui, effectivement, est plus traditionnelle. C'est à travers nos établissements qui sont à Saint-Laurent, qui sont à Vaudreuil surtout, au niveau du traitement de l'eau, qui sont là.

1530 Les cours existent, sont bien structurés, ils existent je dirais peut-être à cinquante pour cent (50%), ils sont arrangés en modules pour être facilement dispensables en région.

1535 Il nous manque à faire la petite transition, c'est-à-dire à vraiment prendre la formation et la rendre mobile, la rendre accessible à travers ces nouveaux outils là de formation, pour que cette formation traditionnelle là, un, dans un premier temps, soit diffusée. Dans un deuxième temps, les systèmes experts, les logiciels didactiques, ça pourrait être intéressant aussi.

1540 Mais ça, ça vient surtout quand on arrive en postformation ou en perfectionnement. Ça veut dire qu'à ce moment-là, quand on aurait fait une première étape qui est pas franchie encore, qui est de rendre cette formation-là disponible partout au Québec, à tout le monde qui travaille en traitement de l'eau, c'est sûr qu'on pourrait prendre la voie des outils plus performants.

1545 Et puis au niveau de Réseau, ce qu'on suggère, on est déjà très actif au niveau de la formation, ce qu'on suggère au ministère de l'Environnement, c'est d'être un peu les maîtres d'œuvre dans ce système de formation là, proactif, sur une base volontaire, avec la certification et tout ça.

C'est déjà sur la table, tout ça.

1550 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

C'est déjà en cours, il y a déjà des projets de formation qui sont en préparation, chez Réseau.

1555 **PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:**

Et puis on le voit quotidiennement dans nos stations d'épuration, du personnel formé, ça nous permet d'utiliser nos équipements au maximum, et puis d'éviter les erreurs, de garder une qualité d'eau constante au robinet.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste un petit détail. La reconnaissance de l'excellence, vous demandez l'amélioration de la performance, c'est donc un processus de reconnaissance de la performance pour les gens qui vont plus loin.

Qui c'est qui donnerait ça?

1570 **PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:**

Je vois ma petite lumière qui allume et qui éteint! Il y a des organismes qui sont reconnus, un entre autres qui s'appelle ABC, un organisme américain qui a un programme de

certification de différents métiers dont le traitement des eaux. C'est un système qui est standardisé.

1575

Le système de certification comme ABC, ça ne donne pas la formation, sauf que ça va établir les grandes lignes qui devront être vues à travers une formation, pour qu'elles soient standardisées avec ce qui se fait dans les autres pays, les autres provinces.

1580

Parallèlement à ça, ils ont des examens ou des méthodes de certification d'exploitants, d'opérateurs qui sont déjà en place, qui ont une grande expérience et puis qui ont pas nécessairement la formation qui "fite" à cent pour cent (100%) dans le cadre.

1585

Ça fait qu'à ce moment-là, ces gens-là arrivent, ils peuvent nous donner les outils qui nous permettent de certifier les gens qui sont en place.

1590

Une des beautés de cette certification-là, c'est qu'elle est reconnue par je pense huit (8) provinces au Canada et par plusieurs états américains. À ce moment-là, quelqu'un qui est reconnu chez ABC, à travers Réseau Environnement éventuellement, pourrait aller travailler dans les autres endroits où cette certification-là est reconnue.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1595

Je pense que monsieur Beauchamp faisait aussi référence, possiblement, au programme de Partnership for Safe Drinking Water, qui est en fait la dernière partie du volet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600

C'est ça. Mais je me demandais, c'est qui, c'est vous qui allez les certifier?

1605

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Réseau est associé déjà.

1605

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

1610

Le Partnership est un programme américain où les producteurs d'eau joignent ce programme-là sur une base volontaire. La norme de turbidité étant à un (1), c'est un programme qui travaille beaucoup sur la turbidité, à l'abaissement de la turbidité à la sortie des lits filtrants.

1615

Les producteurs d'eau joignent ce programme-là sur une base volontaire, se fixent des normes beaucoup plus sévères que la réglementation, et ils suivent le processus.

1615

Réseau Environnement a pris des contacts avec l'American Water Works, et puis on est en train de devenir les fournisseurs francophones officiels de ce programme-là au Québec, pour être capable, comme disait monsieur Genest tantôt, d'être un peu proactif par rapport aux

normes, de s'imposer nous autres mêmes, les producteurs d'eau, des contraintes supplémentaires pour être capable de faire avancer la qualité de l'eau et de provoquer les changements des normes, éventuellement.

1620

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

D'ailleurs, Réseau devrait annoncer, d'ici quelques mois, des expériences pilotes dans certaines municipalités qui ont déjà accepté d'adhérer au programme pour, en fait, essayer de mettre sur pied ou de mettre de l'avant ce programme-là au niveau de municipalités québécoises, et éventuellement dans l'objectif de l'étendre à un plus grand nombre de municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630

Vous voyez évidemment qu'on est dans une espèce de relation extraordinairement complexe entre, d'un côté, une mise à jour des normes qui va coûter cher aux municipalités, les municipalités résistent à ça parce que ça va augmenter leur facture, et plus les municipalités résistent, plus la confiance dans l'eau municipale se perd, et plus la transformation se fait vers de l'eau embouteillée à la consommation; et plus les gens consomment de l'eau embouteillée, plus c'est les plus riches qui en profitent, et plus ces gens-là vont devenir résistants à l'ajustement des systèmes municipaux.

1640

Alors une espèce de boucle perverse dans laquelle c'est assez complexe de s'en sortir.

Mais en tout cas, merci de votre contribution, messieurs. On a dépassé notre temps qu'on voulait vous allouer, mais je pense qu'on l'a pas perdu. Merci!

1645

Alors restez là, mais je suspend l'audience quatre-cinq (4-5) minutes, parce que je veux vous parler personnellement, et tout de suite après je reprends. Alors cinq (5) minutes, s'il vous plaît!

1650

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
FÉDÉRATION DE L'UPA
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Alors s'il vous plaît, Fédération de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean, s'il vous plaît.

Alors bonsoir monsieur, bonsoir monsieur et madame. On peut vous demander de vous identifier, d'abord?

1665 PAR M. GILLES LAJOIE:

Oui, mon nom est Gilles Lajoie, je suis responsable du dossier de l'environnement et de l'aménagement du territoire à la Fédération de l'UPA.

1670 À ma gauche, j'ai le vice-président de la Fédération régionale de l'UPA, monsieur Pierre-Maurice Gagnon; et à ma droite, c'est madame Lise Tremblay qui est agente agro-environnementale à la Fédération de l'UPA.

1675 On va vous expliquer un petit peu la procédure. D'abord dès le départ, on veut préciser que, comme vous le savez sans doute, la Fédération, la Confédération présente un mémoire également dans le cadre des audiences...

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 On commence à le savoir! Si on le sait pas...

PAR M. GILLES LAJOIE:

1685 Comme on l'a pas précisé dans le mémoire, on voulait l'ajouter verbalement. Et pour éviter la redondance, nous autres on va surtout s'attarder aux caractéristiques régionales de l'application de nos politiques, nos programmes, et la pratique agricole versus la qualité de l'eau.

1690 Et puis ce qui ne veut pas dire, bien, on voulait préciser également qu'on endossait les propos que tiendra la Confédération le 24 et le 25 novembre, à Montréal.

Monsieur Gagnon va procéder à la lecture et au résumé de certains passages du mémoire qu'on dépose, pour pouvoir garder plus de temps si vous voulez pour la période de questions.

1695 PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

Bonsoir. Je commence tout de suite!

1700 À plus d'une occasion par le passé, l'agriculture a été pointée du doigt comme source de pollution des cours d'eau. Plus souvent qu'autrement, ces accusations s'adressaient à tous les producteurs agricoles du Québec alors qu'elles reposaient sur des constats dressés à partir de certaines problématiques vécues par quelques régions en surplus de fumiers.

1705 Pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il faut comprendre que cette situation existe à une échelle infiniment plus réduite et que le virage agro-environnemental, amorcé il y a quelques années, aura un impact d'autant plus significatif sur la qualité de l'eau puisque cette ressource n'a jamais été significativement altérée par les pratiques agricoles.

1710 Plaque tournante du cycle alimentaire, l'agriculture a toujours conservé ses lettres de noblesse, lui conférant une importance capitale à la survie de l'espèce humaine.

1715 Nous nous emploierons, dans le présent mémoire, à vous démontrer que la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a pas de raison de s'inquiéter quant à la protection de cette précieuse richesse par rapport aux pratiques agricoles.

1720 Nous entendons également insister sur l'importance de l'accès sans restriction à cette ressource pour le développement de l'agriculture et sa pérennité. Le vaste exercice de la stratégie agro-environnementale entrepris par l'UPA vous sera présenté dans ses grandes lignes avec les conséquences pratiques qui en résultent au quotidien sur l'environnement régional.

1725 Portrait agricole au Saguenay-Lac-Saint-Jean! La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean regroupe trois point quatre pour cent (3,4%) des fermes du Québec et six pour cent (6%) des superficies cultivées au Québec. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'agriculture est une des activités les plus importantes avec la forêt et l'hydroélectricité.

1730 Quelques mille deux cent vingt-cinq (1225) exploitations agricoles enregistrées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation occupent près de cent trente-cinq mille cinq cent (135 500) hectares utilisés à des fins de culture, dont soixante-cinq mille (65 000) hectares sont drainés souterrainement. Ces surfaces sont constituées à soixante-dix pour cent (70%) de sols ayant un bon potentiel agricole et caractérisées par des argiles marines, des "loams" argileux et des "loams" plus ou moins sableux.

1735 Les superficies en culture sont occupées à soixante et un pour cent (61%) par les fourrages et les pâturages, quatre-vingt-deux mille six cents (82 600) hectares. Les autres cultures importantes sont les céréales, orge, avoine, céréales mélangées et canola, avec trente-quatre mille deux cents (34 200) hectares, le bleuet avec quinze mille (15 000) hectares, la pomme de terre sept cents (700) hectares et les productions maraîchères mille (1000) hectares.

1740 Importance de l'eau pour l'agriculture régionale! L'eau est et demeurera toujours un élément essentiel à la vie, donc à la production tant animale que végétale.

À l'heure actuelle, les producteurs agricoles ont peu de problèmes d'approvisionnement en eau, qu'elle soit de source souterraine ou qu'elle provienne de la surface.

1745 Les sites de production sont approvisionnés avec une eau disponible et de qualité. Les systèmes de drainage sont instaurés pour contrôler le niveau de la nappe phréatique parfois élevé.

1750 Pour être efficace, il faut que les élevages aient accès à de l'eau à volonté, car la rationalisation serait un obstacle important à la production.

1755 Problématique régionale spécifique! La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne présente pas de problématique agricole majeure concernant la qualité de l'eau. Dû à l'étendue de son territoire agricole, le bilan agro-environnemental est relativement positif. La production porcine et la production de volaille sont peu développées. Il n'y a pas de surplus technique d'azote, ni de phosphore. Le nombre d'unités animales hectare pour le bassin Saguenay est de zéro point six (0,6).

1760 La majorité des entreprises agricoles sont laitières et bovines ce qui amène un fort pourcentage des terres cultivées en fourrage, culture moins exigeante en fertilisants et pesticides et ayant une plus grande capacité de rétention de ces produits par rapport aux cultures intensives pratiquées sur sols nus.

1765 Efforts mis de l'avant pour la protection de l'eau! D'un effort concerté, les intervenants et les producteurs agricoles mettent la main à la pâte pour améliorer la gestion des élevages et des cultures pour ne pas altérer la qualité des sols et des eaux. Parmi les moyens mis de l'avant, notons:

1770 Stratégie agro-environnementale de l'UPA. Par cette stratégie mise de l'avant par les producteurs agricoles, ces derniers veulent orienter la production agricole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Un budget de plus de seize millions (16 M\$) est consacré à la stratégie. Par ces nombreux volets, elle aidera les producteurs agricoles à comprendre les enjeux environnementaux et à être proactifs dans leur démarche d'agriculture durable. Par les volets de la stratégie, il y a:

1775 La sensibilisation. La sensibilisation, c'est qu'on a connu en janvier un colloque en agro-environnement, pour la démythification de l'agro-environnement, cent cinquante (150) participants; des activités de démonstration, cet été, sur les profils pédologiques où on a eu cent (100) participants; nombreuses séances d'information et de sensibilisation aux activités de la Fédération régionale et du ministère de l'Agriculture, MAPAQ.

1780 On a eu aussi la promotion, je dis seulement les grands titres, la commercialisation, le transfert et l'innovation technologique, le support à la stratégie agro-environnementale et les réseaux d'agents régionaux. Quand on parle d'agents régionaux, un peu comme à mon extrême droite, Lise est agente régionale chez nous, à la fédération régionale.

- 1785 Conformité des entreprises agricoles relativement à l'étanchéité des structures d'entreposage de fumier! L'ensemble des intervenants régionaux se sont donné comme objectif de conformer le maximum de structures d'entreposage de déjections animales d'ici 2003. En 99, soixante-quinze (75) projets de structures en production laitière ont été réalisés. Les producteurs de porcs et de volailles répondent déjà tous aux normes environnementales. À la fin de l'année 1790 1999, quarante-neuf pour cent (49%) des entreprises laitières du Saguenay-Lac-Saint-Jean seront conformes à la réglementation environnementale. Plus d'une cinquantaine d'autres effectuent actuellement des démarches pour entreprendre les travaux requis dès l'an prochain.
- 1795 Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec organise des démonstrations de structures d'entreposage régulièrement et les producteurs y participent en grand nombre. Nous utilisons toutes les tribunes possibles pour passer les messages et nous anticipons que l'ensemble des producteurs disposeront de structures d'entreposage étanches d'ici 2003.
- 1800 Certificats d'autorisation pour toute demande d'agrandissement, ou de développement! Pour tout projet de développement, les producteurs agricoles doivent avoir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement attestant que l'entreprise est conforme à la réglementation. D'ici quelques années, très peu d'entreprises sinon aucune ne seront en infraction à ce niveau. Cela aura sûrement un impact positif supplémentaire sur la qualité des 1805 cours d'eau.
- 1810 Travail des clubs conseils en agro-environnement! Les clubs sont composés de conseillers agronomes accompagnés de techniciens et dirigés par des conseils d'administration. Ceux qui forment ces conseils d'administration, c'est des producteurs agricoles. L'approche utilisateur-payer permet de bien orienter le travail des conseillers sur la démarche même des producteurs membres. Incidemment, plusieurs producteurs mentionnent avoir changé leur façon de faire en agriculture et continuent de chercher comment ils pourraient encore en améliorer l'aspect durable.
- 1815 Le financement des clubs semblent un problème évident qu'il faudra régler sous peu. Les conseillers sont débordés dans la production de PAEF. Les charges administratives sont de beaucoup augmentées depuis le plan vert et laissent moins de temps pour l'agro-environnement.
- 1820 La synergie qui est ainsi créée entre producteurs membres vient enrichir d'autant le service conseil lui-même. Les échanges entre producteurs sont convaincants et ils se disent les vraies choses, celles qui s'appliquent concrètement dans la réalité agricole.
- 1825 L'existence des clubs a un impact important sur la production agricole régionale. Les producteurs membres depuis plus de sept (7) ans sont devenus des exemples pour leurs confrères et leurs actions sont observées, comprises et imitées par les fermes voisines. Les clubs font ressortir l'importance de conserver les sols et l'eau tout en faisant découvrir des méthodes plus économiques de produire de denrées alimentaires.

- 1830 Concertation des intervenants régionaux pour l'élaboration d'activités agro-environnementales! Les intervenants agricoles régionaux se rencontrent régulièrement pour se concerter, planifier et organiser des activités en agro-environnement. La concertation permet de rejoindre le plus de producteurs possible et ne pas dédoubler les efforts réalisés. Cette concertation rassure les producteurs qui doivent se rallier et avancer.
- 1835 Les échanges entre les intervenants sur un même sujet qu'est l'agro-environnement donnent déjà des résultats concrets et mesurables sur la clientèle agricole.
- 1840 Collaboration des intervenants agricoles au travail des ZIP! La ZIP Alma-Jonquière travaille actuellement sur quelques projets agricoles des bassins de la rivière Bédard, des rivières Hart, Mistook, Chicot et Deschesne. Les partenaires agricoles tels que L'UPA, le MAPAQ, le Centre de recherche et de développement en agriculture et plusieurs autres siègent à une même table pour travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau de ces bassins versants.
- 1845 Description sommaire des projets en cours: implication communautaire dans la gestion stratégique des pratiques culturales qui consiste à réaliser des activités de sensibilisation et d'information visant la réduction de la pollution d'origine agricole et à dispenser une formation en gestion stratégique des pratiques culturales incluant la production de plans de gestion des ressources dans le bassin versant des rivières Mistook, Hart, Chicot et Deschesne; caractérisation et plan d'aménagement des rivières Hart, Mistook, Chicot, concerté entre les intervenants du milieu afin d'identifier et de localiser précisément les problèmes et solutions possibles; aménagement d'une section de la rivière Bédard en collaboration avec les producteurs et productrices agricoles.
- 1850 1855 Résultats déjà tangibles de ces efforts! L'application de la réglementation en termes de certificats d'autorisation, bande de protection riveraine, distances séparatrices et distances d'épandage se généralise de plus en plus.
- 1860 Le nombre de producteurs membres des clubs ne cesse d'augmenter. Il a plus que doublé depuis l'adoption du plan vert en 93 alors que parallèlement le financement a diminué.
- 1865 Diminution de l'utilisation de pesticides par l'adoption de techniques alternatives ou de lutte intégrée telles que: faux-semis, l'utilisation de houe rotative, dépistage des mauvaises herbes, insectes et maladies, utilisation de station météo, utilisation du réseau d'avertissement sanitaire, utilisation d'insectes prédateurs dans les serres.
- 1870 1865 Diminution de l'utilisation d'engrais minéraux par une meilleure gestion des engrains de ferme et par l'avènement des plans de fertilisation; application des engrains de ferme d'une façon plus généralisée au printemps ou à l'été plutôt qu'à l'automne; nombreux aménagements de cours d'eau effectués en collaboration ou non avec les ZIP, d'ailleurs on avait déjà commencé, exemple le ruisseau Perron à Saint-Prime, je crois en 92.

Les pâtrages sont de plus en plus équipés d'abreuvoirs et clôtures en bordure des cours d'eau, limitant l'accès à ceux-ci.

1875 Plusieurs cliniques de calibration des pulvérisateurs à pesticides ont eu lieu.

Producteurs maraîchers regroupés en club de dépistage rationalisent l'utilisation de pesticides.

1880 L'application massive au programme Prime-Vert démontre une volonté ferme des producteurs à se conformer.

1885 Comme vous avez pu le constater, en termes de conclusion, la ressource eau, compte tenu du vaste territoire et de l'absence de concentration dans les productions agricoles régionales, n'a jamais vraiment été menacée. Il devient donc évident qu'avec l'initiative du milieu agricole concernant le virage agro-environnemental d'envergure opéré depuis quelques temps que d'autres impacts positifs se font sentir au fil des ans et contribuent à en améliorer le portrait.

1890 Il ne faut pas non plus oublier toute la législation existante, tels le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole et la Loi sur la qualité de l'environnement que tous les producteurs agricoles s'appliquent à respecter scrupuleusement.

1895 Toutefois, la préoccupation environnementale étant un processus continu, nous sommes conscients qu'il reste encore du travail à faire avant que la pratique de l'agriculture interagisse à cent pour cent (100%) en harmonie avec le milieu environnemental. C'est à ce défi que s'emploie l'Union des producteurs agricoles au cours de la prochaine décennie.

1900 D'ici là, reconnaissons que la contribution du monde agricole à la protection de l'environnement, plus particulièrement à la ressource eau, est déjà un acquis. En effet, les producteurs et productrices agricoles n'ont jamais été aussi conscients qu'ils n'ont pas hérité de la terre de leurs parents, mais qu'ils l'ont plutôt empruntée à leurs enfants.

Merci.

1905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci monsieur Gagnon et monsieur Lajoie.

1910 Il y a dans votre texte une espèce de ton apologétique qui fait sourire dans certaines choses. Bon, on se racontera pas trop de chansons. Que l'agriculture a conservé ses lettres de noblesse dans la région, tant mieux, formidable!

1915 Expliquez-moi une couple de petites choses. Vous me dites ici, en page 2 de votre document, à la fin du paragraphe 2, vous dites:

"Pour être efficace, il faut que les élevages aient accès à de l'eau à volonté car la rationalisation serait un obstacle important à la production."

1920 Là, expliquez-moi ça, parce que tout le monde dit qu'en général, la rationalisation, ça aide et ça rend plus rationnelle une démarche et donc, ça l'entrave pas.

Expliquez-moi comment être rationnel, dans votre démarche, entraverait quelque chose.

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

1925 Je vais vous l'expliquer, parce que je l'ai vécu.

D'abord, l'agriculture a ses lettres de noblesse, je suis d'abord un producteur agricole moi-même, j'en suis fier.

1930 La rationalisation de l'eau, j'ai vécu dans une paroisse, ville de La Baie, on était au bout du rang, ça fait qu'on a été les derniers à avoir l'électricité, les derniers à avoir le téléphone et l'eau, bien, on l'avait temps en temps mais pas souvent, ça fait qu'on avait notre système à nous autres.

1935 Je peux vous dire qu'un animal qui manque d'eau, la production et la santé de l'animal s'ensuit. Ça fait que je peux vous dire qu'un animal, il doit avoir accès à de l'eau propre et en quantité suffisante tout le temps.

1940 PAR LE PRÉSIDENT:

Mais en quoi ça empêche la rationalisation. C'est pas le rationnement, la rationalisation, là.

1945 Parce que la rationalisation, ça veut juste dire qu'on regarde où est-ce qu'on la gaspille et on arrête de la gaspiller, mais on a soutenu les besoins, là.

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

1950 Non, d'accord, je suis d'accord avec ça, je pense qu'on peut...

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K., on va négocier celle-là, toujours. Bon, c'est correct, ça!

1955 Une autre petite affaire, c'est votre réponse au portrait régional, en page 4, à 4.1.5, deuxième paragraphe. Vous dites, pour le portrait de l'agriculture, et ça tout le monde nous dit ça, que ça a bien participé dans les régions, temps en temps c'est quatre-vingt quinze pour cent

1960 (95%), temps en temps quatre-vingt-quatre-quatre-vingt-cinq (84%-85%). Bon vous, vous dites, vous êtes à quatre-vingt-quinze virgule quatre (95,4%).

1965 Et pour recueillir les données et réaliser le portrait sur quelques vingt mille (20 000) fermes dans l'ensemble du Québec, vous en avez eu huit cent soixante-trois (863) dans la région, et vous dites que ça, c'est une participation importante de quatre-vingt-quinze pour cent (95%).

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

1970 Oui. Vous voulez dire qu'il y a douze cent vingt-cinq entreprises (1225) entreprises agricoles?

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Oui, c'est ça, huit cent soixante-trois (863) sur douze cent vingt-cinq (1225).

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

1980 C'était voulu, c'était l'orientation provinciale. D'ailleurs, c'est une firme indépendante qui a fait le travail, et puis il y avait je pense vingt mille (20 000) fermes au Québec, je pense qu'on a quarante-cinq (45) entreprises agricoles? Qui ont été prises au hasard.

PAR Mme LISE TREMBLAY:

1985 C'est que le portrait visait toutes les entreprises visées par la réglementation actuelle, donc des entreprises d'une certaine dimension. Donc la différence entre douze cents (1200) et huit cents (800), c'est les entreprises qui sont pas visées par la réglementation, à l'heure actuelle, parce qu'elles sont de petites dimensions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Donc c'est quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des fermes qui ont été interrogées qui ont répondu?

PAR Mme LISE TREMBLAY:

1995 Qui étaient visées par le portrait, qui ont répondu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 Mais celles qui étaient visées par le portrait étaient pas toutes celles qui sont recensées?

PAR Mme LISE TREMBLAY:

2005 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010 Et compte tenu que vous avez eu un critère de taille dans lequel vous avez jugé; ça marche, c'est le fun de s'expliquer de temps en temps!

Le plan vert, les clubs conseils, vous dites, le subventionnement a diminué. Il y a eu un subventionnement par le plan vert depuis 93, il s'établit à combien, actuellement?

2015 C'est un subventionnement fédéral, si je comprends bien?

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

2020 Non. Au début, c'était un subventionnement fédéral, maintenant c'est un subventionnement fédéral et provincial.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025 Il y en a un autre qui s'est adjoint, c'est correct! Canada-Québec.

Et il est de combien, à peu près?

PAR Mme LISE TREMBLAY:

2030 C'est un tiers-un tiers-un tiers. Alors le SÉDAQ en finance un tiers, le MAPAQ un tiers, et le producteur un tiers si la cotisation est inférieure à cinq cents (500 \$), mais si elle dépasse le cinq cents dollars (500 \$), ce qui est le cas régulièrement, le producteur assume tout le surplus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 O.K., ça va.

À la page 6, numéro 5, sur les résultats déjà tangibles de ces efforts, vous nous dites:

2040 "L'application de la réglementation en termes de certificat d'autorisation, bande de protection riveraine."

2045 La bande de protection riveraine qui est atteinte, c'est quoi qui est mis en œuvre, c'est quelle largeur de bande de protection riveraine?

PAR Mme LISE TREMBLAY:

2050 Bien actuellement, la bande est pas réglementée, je crois, si je me trompe pas. Sauf que sur plusieurs cours d'eau, il y a certains producteurs qui vont laisser une bande riveraine en bordure du cours d'eau qu'ils ne cultiveront plus, alors qui va jouer autour d'entre un et trois (3) mètres, dans plusieurs cas.

2055 C'est le travail de la ZIP Alma-Jonquière qui prône beaucoup la qualité des cours d'eau a beaucoup incité les producteurs à protéger ses bandes riveraines là, justement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2060 Donc vous parlez d'une bande de protection de un à trois (3) mètres?

PAR Mme LISE TREMBLAY:

Oui, on prône plus le trois (3) mètres.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous prônez plus le trois (3) mètres, très bien.

2070 Est-ce qu'aussi, dans vos expériences avec les groupes d'aménagement de cours d'eau, il y a des initiatives de stabilisation des cours d'eau, des berges?

PAR Mme LISE TREMBLAY:

2075 Oui, il y a des aménagements de seuils qui sont faits, des stabilisations de berge, des plantations d'arbres, d'arbustes en bordure des cours d'eau également.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2080 Vous avez mentionné un certain nombre de choses, là, d'éléments positifs, d'efforts, des efforts.

Par exemple les pesticides, quel serait le pourcentage de réduction, dans votre fédération? Vous dites que ça réduit, j'imagine que vous avez quantifié ça?

PAR M. GILLES LAJOIE:

2090 On disait que pour les pesticides, c'est à l'échelle provinciale, on atteint une diminution des insecticides et des fongicides, respectivement de l'ordre de huit point huit pour cent (8,8%) et de dix-sept point quatre pour cent (17,4%) entre 92 et 97. Ça, c'est selon le bilan des ventes de pesticides du ministère de l'Environnement.

2095 Pour les herbicides, les quantités se sont accrues de cinq point quatre pour cent (5,4%) au cours de la même période, mais si on tient compte de l'augmentation des superficies en culture, ça représente une utilisation moyenne active à l'hectare qui est réduite de un point sept pour cent (1,7%).

2100 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2105 Bien, sur les quantités provinciales ou nationales, ça a été contesté, ça, devant la Commission, parce qu'il y avait d'autres sources qui disaient que par exemple les pesticides, de 94 à 96, il y avait quatre (4) fois plus de pesticides en 96 qu'en 71.

2110 Mais pour la région, est-ce que vous avez des données pour votre fédération?

2115 **PAR Mme LISE TREMBLAY:**

2120 On n'a pas de donnée à l'heure actuelle, chiffrée.

2125 Par contre, on sait qu'il y a beaucoup de producteurs qui font du dépistage, et qui réussissent à réduire leurs achats de pesticides. Des méthodes alternatives, aussi, qui sont utilisées, si on parle de la houe rotative, des pièges, des insectes prédateurs dans les serres entre autres.

2130 Alors ça, c'est des résultats qui nous montrent qu'il y a une diminution de l'usage.

2135 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2140 La houe rotative, est-ce que c'est une technique de sarclage mécanique?

2145 **PAR Mme LISE TREMBLAY:**

2150 Mécanique, oui.

2160 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2165 Et les engrais, la réduction des engrais minéraux, est-ce que vous avez des données pour votre fédération?

2170 **PAR Mme LISE TREMBLAY:**

2175 On n'a pas de donnée statistique non plus, mais c'est un peu le même principe. C'est par des dires des producteurs, par une meilleure gestion des fumiers vont réduire l'usage des engrais minéraux, des intrants.

2135 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

De façon générale, votre mémoire présente un grand nombre d'efforts, donc on sent qu'il y a une préoccupation, mais ce serait intéressant de connaître les objectifs quantifiés visés, et les résultats réels que vous avez atteints.

2140 Et ça, vous avez pas de mesure de ça, si je comprends bien?

PAR M. GILLES LAJOIE:

2145 Vous savez qu'en région, au printemps dernier on a tenu les états généraux de l'environnement, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement et tous les intervenants, dont la fédération de l'UPA.

2150 On a fait à ce moment-là un bilan, parce qu'il y avait déjà eu un premier travail qui avait été fait dix (10) ans auparavant, en 88, et puis on a fait le bilan des activités qui s'étaient déroulées au cours des dernières années, on a refait le portrait et on a fait jugé justement, pas juste au chapitre de l'agriculture, mais à plusieurs niveaux des secteurs intervenants qui étaient présents lors de l'événement, que justement cette quantité quantifiable, le procédé pour pouvoir quantifier avait été un peu disparate au cours des dix (10) dernières années.

2155 Donc lorsqu'on a fini de faire le bilan, cette année, on a prévu, pour les dix (10) prochaines années, un plan d'action dans chacune des catégories, pas seulement au niveau agricole, aussi au niveau des industries, du bois, de transformation de l'aluminium, d'hydroélectricité, etc., et puis le Conseil régional de l'environnement nous faisait part que le comité organisateur des états généraux a continué à se réunir pour faire en sorte de pas attendre dix (10) ans pour marquer les améliorations, mais de faire le suivi, pour que dans dix (10) ans, on ait vraiment mesuré.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2165 Mais pour l'agriculture, est-ce que le plan d'action dont vous parlez comprend des objectifs quantitatifs, quantifiés, avec des objectifs mesurables?

PAR M. GILLES LAJOIE:

2170 Le portrait qu'on va faire, qu'on est en train de réaliser et qui va sortir, c'est en novembre...

PAR Mme LISE TREMBLAY:

2175 Bientôt, d'ici janvier.

2180 **PAR M. GILLES LAJOIE:**

... va nous permettre justement, c'était un des diagnostics qui avait été fait, c'est qu'en n'ayant pas de portrait, c'était très difficile de mesurer d'un point A, mettons en 90 ou 92, à un point B, cinq (5) ans plus tard.

2185 Ça fait qu'en réglant le problème du portrait, déjà on a une base sur laquelle on a fait...

2190 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, mais là, vous dites que vous avez un plan d'action pour dans dix (10) ans.

2195 **PAR M. GILLES LAJOIE:**

Oui, mais le plan d'action n'est pas quantifié, ce sont des objectifs qui sont beaucoup plus généraux, qui tiennent sur trois-quatre (3-4) pages.

2200 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors ça va être difficile, dans dix (10) ans, de mesurer le résultats.

2205 **PAR M. GILLES LAJOIE:**

Bien, on dit que dans notre plan d'action, d'abord, c'est l'application de la stratégie agro-environnementale, et puis pour ça, il faut avoir notre portrait, et le portrait est en cours. Donc on va l'avoir à compter de cette année.

2210 Et on va pouvoir, à partir ce moment-là, mesurer, on va connaître, parce qu'on fait un bilan de chacune des entreprises, un bilan environnemental de chacune des entreprises dans ce portrait-là, donc en connaissant les quantités utilisées à l'heure actuelle, on va pouvoir le mesurer par la suite.

2215 Mais c'était impossible de le faire par le passé, parce qu'il y a jamais eu de bilan de fait. D'ailleurs en 88, c'est le problème, et pas seulement au niveau agricole, c'est que ça a pas été mesuré dans les dix (10) dernières années.

2220 Au moins on a pu, après dix (10) ans, constater cette faiblesse-là qu'on va pas répéter dans les dix (10) prochaines années.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous avez fait référence à des expériences de participation à des groupes de gestion d'aménagement de cours d'eau, ce qui est très intéressant, mais c'est déjà des initiatives qui ressemblent à de la gestion par bassin versant.

2225 Dans ce sens-là, est-ce que vous croyez que les producteurs agricoles, autour d'une table de gestion par bassin versant, avec les autres partenaires, industriels, les élus, ceux qui utilisent les cours d'eau pour la pêche par exemple, en fait tous les usagers et tous les partenaires, est-ce que vous accepteriez un contexte d'être des égaux avec les autres et que la table impose, entre guillemets, d'une certaine façon, des façons de faire, des restrictions à chacun des groupes?

2230 **PAR Mme LISE TREMBLAY:**

2235 Bien, je pense qu'à l'heure actuelle, dans les projets entrepris avec la ZIP Alma-Jonquière, on est déjà des partenaires et des égaux avec d'autres milieux, si on pense aux caisses populaires, aux municipalités; on a des tables de bassin qui comprend tous ces gens-là. On est treize (13) partenaires entre autres dans un des projets.

2240 Alors les producteurs sont pas seuls dans ce projet-là, il y a d'autres partenaires de d'autres milieux. Et je pense que ça rassure les producteurs de savoir qu'ils sont pas seuls à travailler, que tout le monde travaille dans le même sens, et je pense que c'est durable comme façon de faire, aussi.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2245 Je vous pose la question parce que dans certaines régions, l'UPA nous a dit, nous autres on veut pas être sur le même pied que les autres parce que l'activité principale dans ce secteur-là, c'est l'agriculture, donc on veut pas recevoir des contraintes ou vivre des contraintes imposées par d'autres partenaires.

2250 Donc je suis content de vous entendre dire ce que vous venez de dire!

PAR M. GILLES LAJOIE:

2255 Juste en complément, en vertu de la question, de la dernière partie par rapport aux contraintes imposées, pour ce qui est du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on n'y voit pas d'inconvénient mais en autant qu'on respecte tous les mêmes règles du jeu.

2260 C'est-à-dire que certains de nos partenaires, si on regarde les municipalités et le secteur industriel, il y a eu beaucoup d'investissements faits de la part des gouvernements pour faire en sorte qu'ils soient plus conformes à l'environnement, d'ailleurs nos prédécesseurs en faisaient mention, ils étaient presque prêts à passer à la phase 2 des infrastructures parce que la première phase est complétée.

2265 Nous autres, on a commencé en 88 avec le PAGEF, mais on était censé recevoir au-delà de quatre cents millions (400 M\$) pour la conformité des structures d'entreposage notamment, et puis on n'a pas pu, les argent se sont pas rendus. Au bout de huit (8) ans, on avait presque seulement le tiers des sommes.

Donc là, on a retardé, on a des nouveaux programmes qui sont plus performants, qui vont jusqu'en 2003. Alors lorsqu'on aura eu le temps de se conformer au même titre que les intervenants qui seront autour de notre même table, on sera prêt à respecter les mêmes contraintes, en autant que les règles du jeu soient pas changées avant qu'on puisse se conformer comme eux autres l'ont fait.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2275 Bien sûr, des égaux autour de la table. Donc ça suppose, ce que vous venez de dire, que tout le monde soit traité de la même façon.

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

2280 Ce que j'aimerais rajouter, la gestion par bassin versant, il y a de nos producteurs agricoles qui ont été des initiateurs là-dedans. Ça fait que je pense qu'on est bien à l'aise avec la question que vous venez de nous poser.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2285 Vous êtes à l'avant-garde, c'est quelque chose. Merci!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN

2290 Tout en prenant acte des efforts et des améliorations que vous nous avez décrits, certains mémoires que nous entendrons au cours des prochains douze (12) heures et prochains jours nous font néanmoins état de la préoccupation des citoyens et des groupes, de certains groupes sur la pollution d'origine agricole dans la région.

2295 Et j'aimerais que vous me donnez quand même un tableau de ce qui se passe au niveau de l'entreposage, actuellement. Vous mentionnez que vous n'avez pas de surplus, ici, mais bon, ça fonctionne comment?

Il y a sans doute des problèmes que vous vivez, même si vous travaillez à les améliorer, là.

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

Au niveau des entreposages de fumier?

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

Oui. Surtout que vous avez soixante et un pour cent (61%) de fermes laitières et bovines, donc il faut s'imaginer qu'il doit y avoir quelques tas de fumier quelque part!

PAR M. GILLES LAJOIE:

On mentionne qu'on aura cinquante pour cent (50%) des structures qui seront conformes et d'ici 2003, ils seront pour la plupart, on l'espère, entièrement conformes.

2315

Mais il faut noter aussi qu'il y avait une question de priorité d'intervention qui s'établit depuis 88. C'est-à-dire que les premières structures d'entreposage qui se sont conformées, c'est celles qui étaient à caractère plus polluant, on parle des fumiers soit au niveau de la volaille ou de la production porcine. Et après ça, il y avait celles qui étaient le plus proches des cours d'eau, ou proches des ravins où est-ce qu'il pouvait y avoir écoulement partir de l'amas de fumier jusque dans les cours d'eau.

2320

Ça s'est fait de façon graduelle, de telle sorte qu'à l'heure où on se parle, celles qui restent - et là, le programme, à l'heure actuelle, il va conformer les plus gros élevages de cent (100) unités animales et plus, c'est cette année, c'est au 31 mars que c'est complété.

2325

Après ça, bien, il va descendre avec les soixante-dix (70) unités animales et moins, cinquante (50), etc.

2330

Donc plus on s'en va, plus on s'en va vers l'entonnoir, on va confirmer les derniers pourcentages de structures qui étaient moins polluantes, entre guillemets, parce qu'ils étaient soit sur des surfaces planes, soit loin des cours d'eau.

2335

Parce que celles qui étaient proches des cours d'eau étaient en avis d'infraction, et c'était les premières qui ont dû se conformer, dans les cinquante pour cent (50%). Donc les cinquante pour cent (50%) qui restent sont, entre guillemets, moins polluantes que les cinquante premiers pour cent (50%) qui ont été conformés.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2340

Êtes-vous en plus tenu, comme plusieurs des porte-parole de l'UPA dans d'autres régions, de prendre des tonnes de boues industrielles ou boues municipales pour faire de l'épandage; est-ce que vous avez ça aussi ici?

2345

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

Oui, on a ça aussi. On n'est pas tenu de les prendre mais disons que oui, c'est sûr que...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2350

Qu'est-ce que vous faites avec ça, comment vous vivez ça?

2355 **PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:**

Comme organisation, comme participant à une société comme producteur agricole, on peut pas quand même être contre ça, parce que le recyclage je pense de ces déchets industriels là, quand c'est conforme et on peut le faire de façon correcte, et puis en disposer, ça peut quand même être une source d'engrais pour nos producteurs.

2360
2365 Ceci étant dit, on peut dire que là-dedans, il manque encore - nos producteurs sont inquiets dans le sens qu'au niveau de la recherche, au niveau de la recherche il y a de la recherche de faite, mais elle a été faite par les entreprises concernées, exemple ici les papetières.

Ça fait que nous autres, au niveau de cette partie-là, je pense qu'on avance un peu là-dedans. J'aimerais que Lise complète la partie au niveau de la recherche.

2370 Parce qu'au niveau de cette participation-là, nos producteurs, on est ouvert à ça, parce que des productions sans sol, qu'on appelle, pas sans sol mais des productions où il y a pas de fumier, on en a besoin des fois.

PAR Mme LISE TREMBLAY:

2375 Comme monsieur Gagnon dit, on est pas en surplus de fumier, on en manque dans certaines productions. Donc cet apport de matière organique là peut être important pour plusieurs producteurs.

2380 Maintenant, c'est ça, il reste plusieurs aspects qui sont pas éclairés, au niveau de la recherche, au niveau des effets à long terme de ces boues-là sur les sols.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

2385 Et ça, ça vous inquiète beaucoup?

PAR Mme LISE TREMBLAY:

2390 C'est inquiétant. Par contre, on a commencé les démarches avec les papetières pour essayer de mettre en place des projets de recherche pour éclairer ces éléments-là, ça devrait - je sais pas, on travaille là-dessus.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

2395 Mais en épandez-vous beaucoup, présentement, dans la région dans une année, vu qu'il y a encore de l'inquiétude?

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

2400

Au niveau des boues de papetière, je sais pas, soixante-dix mille (70 000) tonnes?

PAR Mme LISE TREMBLAY:

2405

Je m'en souviens pas; à peu près.

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

2410

Oui, soixante-dix (70 000) à soixante-quinze mille (75 000) tonnes, parce qu'il y quand même une partie qui va aussi en forêt. Mais qui va sur les terres agricoles, je pense que c'est en bas de cent mille (100 000) tonnes, entre soixante-dix (70 000) et cent mille (100 000) tonnes.

Après ça, il y a aussi les boues municipales. Je sais pas, là.

2415

PAR Mme LISE TREMBLAY:

Oui, les boues municipales, Ville de Jonquière, Chicoutimi et La Baie maintenant, on épand les boues de ces municipalités-là.

2420

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Ça, c'est combien à peu près qui s'ajoute au soixante-dix mille (70 000)?

PAR Mme LISE TREMBLAY:

2425

Oui, oui, ça s'ajoute au soixante-dix mille (70 000). Je pense que c'est autour de vingt mille (20 000) tonnes, c'est beaucoup moins que les boues de papetière.

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

2430

Le chiffre de soixante-dix mille (70 000) tonnes, pour les boues de papetière, c'est plus près de cent mille (100 000) tonnes que soixante-dix mille (70 000),

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2435

Êtes-vous la région qui, parce que vous avez des papetières dans votre région immédiate, êtes-vous parmi ceux qui épandent le plus de boues de papetière? J'ai pas vérifié les autres, là. Évidemment, des industries papetières...

2440

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

2445 On est une parmi, avec la région de la Mauricie je crois, où il s'étend beaucoup de boues de papetière.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2450 Et ça, vous faites ça parce que c'est une collaboration, parce qu'on vous dit que c'est du recyclage? Vous dites que vous n'êtes pas tenu de le faire, alors pourquoi vous le faites?

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

2455 Je vas vous le dire, on n'est pas tenu de le faire, c'est quand même un apport, c'est quand même un engrais qui a quand même une certaine valeur, et comme producteur agricole, je l'ai déjà expérimenté, et je peux vous dire que ça donne quand même certains succès dans certains sols par exemple; ça dépend des sols et ça dépend des besoins, aussi.

2460 Mais on n'est pas tenu de le faire, mais je pense que si on peut le faire, et on peut le faire de manière correcte et environnementale, je pense qu'on peut le faire.

Parce que je pense qu'on est quand même mieux de le recycler que de l'enfouir.

PAR M. GILLES LAJOIE:

2465 Ou de le brûler.

PAR M. PIERRE-MAURICE GAGNON:

2470 Ou de le brûler; à mon point de vue.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2475 Bien là, je pense que oui, il est vingt et une heures vingt-cinq (21 h 25), je vais arrêter. J'avais d'autres questions, mais comme j'ai déjà dit, je suis un peu la martyre du chronomètre!

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 Alors monsieur Lajoie, monsieur Gagnon, madame Tremblay, merci beaucoup et bonne chance!

NADIA LAPOINTE

PAR LE PRÉSIDENT:

2490 Alors mesdames Carmen et Brigitte Tremblay, s'il vous plaît.

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2495 Madame et messieurs les Commissaires, bonsoir. Mon nom est Carmen Tremblay, étudiante en administration à l'Université de Chicoutimi. Je viens au nom de ma cousine Nadia Lapointe pour présenter son mémoire, car elle est présentement en voyage.

2500 J'ai lu son mémoire et si vous avez des questions, je ferai mon possible pour y répondre selon mes connaissances.

2505 Donc voici ce que ma cousine Nadia m'a écrit comme très courte présentation, ça va durer à peu près cinq (5) minutes!

2510 Ma cousine me fait un grand honneur en venant vous présenter mon mémoire, et comme je la connais bien, je sais qu'on partage des opinions semblables sur certains sujets et qu'on s'engage activement dans les domaines qui nous sont très chers à chacune.

2515 J'ai étudié en sciences de l'environnement à l'université de Chicoutimi et je suis aussi membre du Conseil jeunesse de la Ville de Chicoutimi. À mon retour, je reprendrai mes fonctions.

2520 Pour moi, l'eau est synonyme de vie et de détente, et je fais des efforts pour l'économiser partout où je vais. Partout où je vais au Québec, je peux me retrouver sur une rive d'une rivière ou d'un lac en quelques minutes; partout au Québec, je sais que je peux boire l'eau de n'importe quel robinet; partout au Québec, je peux même acheter une bouteille d'eau que je peux payer un dollar (1 \$) pour cinq (5) bonnes gorgées d'eau.

2525 Ma municipalité elle aussi a su que je peux payer un dollar (1 \$) pour cinq (5) gorgées d'eau et a décidé que ma petite entreprise était capable de payer toute la flotte qu'elle emploie: le prix du compteur d'eau, plus le prix par mètre cube de l'eau utilisée, plus le tarif imposé pour l'utilisation du service d'aqueduc. Voilà qu'on me fait une belle facture que je n'ai pas le choix d'acquitter, même si je n'utilise que quelques litres d'eau par jour, car la plupart du temps je suis dans ma demeure lorsque je fais un lavage, le remplissage de la piscine ou d'un bain.

2530 Je déteste cette formule des compteurs d'eau pour payer les nouvelles usines d'épuration ou encore pour colmater des fuites dans le réseau d'aqueduc. Je crois que les entreprises qui ont pollué et qui polluent toujours nos cours d'eau, notamment Alcan ou Abitibi-Price, ou encore celles qui utilisent l'eau énergiquement, comme Hydro-Québec, devraient voir à ce qu'aucun Québécois ne paie plus qu'il ne devrait déjà payer pour l'utilisation de sa richesse.

2530 Pour moi et pour bien des jeunes que je connais, il est beaucoup plus important que notre gouvernement prenne les mesures nécessaires pour extraire l'entreprise privée de la gestion de l'eau et qu'il crée des emplois en faisant travailler des géologues, des chimistes, des techniciens en laboratoire, des pelleteurs, des tuyautiers, etc.

2535 Pourquoi nommer ces gens, parce qu'il est clairement dit dans le document de la gestion de l'eau au Québec, publié par le gouvernement québécois, qu'on n'a pas de donnée pour faire des cartes nous démontrant l'étendue d'une nappe phréatique ou qu'on n'a pas les cartes hydrogéologiques convenables pour étudier la problématique tant environnementale que technologique.

2540 On nous donne des comptes à payer précis, on nous fait penser qu'on connaît les coûts de l'eau et on ne sait pas vraiment pourquoi, lorsqu'on commande deux (2) verres d'eau à la commande à l'auto chez McDo, c'est le gérant qui vient nous présenter en insistant sur le fait qu'habituellement, c'est seulement avec un repas qu'il nous donne de l'eau. Alors là, on doute de la manipulation effectuée sur le pauvre employé qui était perturbé, jusqu'à aller parler au gérant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550 Pourriez-vous ralentir votre débit, je vais vous expliquer, parce que là il y a une madame qui vous tape, et là, nous autres, on n'arrive pas à vous retrouver parce que c'est pas le même texte que vous me donnez que ce que j'ai là. Alors donnez-nous une chance!

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2555 O.K., c'est bien parfait!

2560 On en sait pas vraiment pourquoi, lorsqu'on commande deux (2) verres d'eau à la commande à l'auto chez McDo, c'est le gérant qui vient nous présenter en insistant sur le fait qu'habituellement, c'est seulement avec un repas qu'il donne de l'eau. Alors là, on doute de la manipulation effectuée sur le pauvre employé qui était perturbé, jusqu'à en parler au gérant.

Il y a encore des entreprises qui font des lavages sur leur lieu de travail, on dirait.

2565 Trois (3) petits points, ça finit comme ça, par Nadia Lapointe.

Voilà donc les recommandations que ma cousine a retenues à la fin de son mémoire:

2570 L'eau doit rester ici gratuite pour tout citoyen québécois. L'utilisation de moins de deux cent cinquante (250) litres d'eau douce par personne quotidiennement doit demeurer totalement gratuite;

Interdire, deuxième recommandation, interdire tout engin à moteur sur un lac ou une rivière à moins d'y compter dix (10) bâtiments et plus sur ces rives, tout en gardant les lois du territoire québécois ou des ZEC en ce qui concerne le maximum de bâtiments autour des lacs;

Faire adopter une loi immédiate pour protéger les cours d'eau québécois, la loi interdisant le détournement d'un cours d'eau ou de toute autre source d'un point A au point B;

2580 Dernière recommandation, tenir un colloque international réunissant les neuf (9) pays possédant plus de soixante pour cent (60%) des eaux douces au monde. La date, le 22 mars 2001!

Il y a beaucoup d'ironie, là.

2585

Mais oui, et puis c'est bien correct. On comprend ça et on accepte ça, et on se chicanera pas.

2590 Juste ce que je trouve, les propositions que votre cousine fait et que vous avez reprises, on les retrouve un peu partout, donc ça fait partie du front commun de ce qui nous est dit dans l'audience, c'est intéressant et c'est bon qu'une jeune femme comme votre cousine, et vous deux (2) présentes ce soir, soyez là.

Parlez-moi un peu de ce colloque international pour le jour de l'eau, parce que le 22

PAR MIKE CARMEN TREMBLAY

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 Bon, c'est ça, le 22 mars, c'est la journée mondiale de l'eau. Vous suggérez un colloque en l'an 2001, bon, c'est intéressant, on est à quinze (15) mois de ça, un colloque international, les neuf (9) pays possédant quatre-vingt-dix pour cent (90%)...

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2610 Soixante pour cent (60%)!

PAR LE PRÉSIDENT:

2615 Je trouve ça fort suggestif. Y avez-vous pensé plus, avez-vous des "inside" un petit peu?

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2620 Moi, je vais vous dire, j'ai même pas pu parler à Nadia avant, j'aurais aimé ça discuter de ça parce que moi aussi, j'ai été impressionnée par cette idée-là, et je pense que c'était une bonne idée.

2625 C'est sûr que ce serait une vision globale, et je pense que c'est une bonne ressource, en tout cas c'est une richesse pour nous autres, les Québécois, la ressource de l'eau.

2630 C'est sûr qu'on peut faire de l'argent, on peut faire des profits; au niveau environnemental, c'est sûr que ce serait "number one" au niveau...

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 Mais ce serait intéressant que le Québec prenne un leadership et demande aux gens qui ont le plus d'eau dans le monde, on peut-tu avoir une position commune par rapport à des choses comme l'eau ressource mondiale, ressource qui appartient à tout le monde, les problèmes de la vente ou pas la vente, ou la partager dans certaines choses.

2640 C'est une très belle suggestion. Demandez à votre cousine de la scruter un peu, et de réfléchir davantage.

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2645 Bien, je vais lui communiquer de s'ouvrir sur cette idée-là, et elle vous en fera part dans un autre...

PAR LE PRÉSIDENT:

2650 Ça marche!

PAR Mme BRIGITTE TREMBLAY:

2655 Excusez, en mon nom personnel...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2660 Pourriez-vous, c'est pour ça que je voulais que vous vous identifiez, nous avons besoin de votre nom.

PAR Mme BRIGITTE TREMBLAY:

2665 O.K., je m'appelle Brigitte Tremblay, je travaille en agriculture et je suis étudiante en soins infirmiers au cégep de Chicoutimi. Et puis la gestion de l'eau me tient à cœur.

En tenant compte de ce que vous avez dit, rencontrer certains pays, moi je trouverais ça bon pour la gestion de l'eau justement, parce que chaque pays a son approche différente aussi.

2665 Comme ici, on a l'habitude aussi de prendre notre douche deux-trois (2-3) fois par jour, ailleurs c'est différent. Comme Nadia me l'a écrit, c'est complètement différent, elle est en Chine et elle a pas toujours la possibilité de prendre son bain quand elle veut.

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2670 Elle dit, ça fait quatre (4) jours que je me suis pas lavée, qu'elle dit, je pue! Mais c'est différent.

PAR Mme BRIGITTE TREMBLAY:

2675 C'est des choses qui sont difficiles. Et puis l'hygiène, comme voilà vingt-cinq-trente (25-30) ans, elle était différente aussi, ils se lavaient à la bassine. C'est toutes des choses que nous, on n'a pas appris.

2680 On a eu cette gratuité-là, cette facilité-là, c'est une approche différente. C'est éduquer les gens aussi.

2685 Moi j'aimerais ça, d'un certain côté, comme Nadia l'a souligné un petit peu, le monde qui font pas vraiment attention, qui vont laver leurs autos, des choses comme ça, de donner des contraventions et utiliser ça pour la publicité. Il y a pas beaucoup de publicité qui est faite, aussi, les moyens pour ménager l'eau et les choses comme ça. C'est sensibiliser aussi les gens, là.

Parce que c'est nous, c'est un ensemble, c'est la population en tant que telle. C'est mon point de vue. Merci.

2690 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

2695 Une toute petite question, qui en fait est une remarque, c'est que j'aimerais que vous disiez à madame votre cousine que compte tenu de son affirmation péremptoire contre les compteurs d'eau, comment va-t-on réussir à savoir que la personne a pas à payer parce qu'elle a utilisé ou pas deux cent cinquante (250) litres d'eau, s'il y a pas un compteur quelque part?

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2700 Bien, c'est sûr qu'elle voulait pas vraiment que je lise la recommandation, parce qu'elle s'est comme rendu compte, dans le fond, qu'elle se contredisait.

Mais en quelque part, tu sais, je pense que c'est avant-gardiste. C'est sûr que ça va s'en venir comme ça, veut veut pas. C'est ça.

2705 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Justement, en Allemagne de l'Est, je lisais dans la documentation que pour économiser l'eau, on recommandait aux citoyens de prendre un bain par semaine, sale pas sale, et autant que possible un bain collectif.

2710 **PAR Mme CARMEN TREMBLAY:**

Je sais pas si on a l'ouverture d'esprit, ici.

2715 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

La recommandation sur la gratuité pour tous les citoyens, c'est un principe général, sauf que l'eau coûte quelque chose; vous êtes étudiante en administration, l'eau potable, ça coûte quelque chose à produire, il y a des coûts. Habituellement, c'est chargé dans la taxation générale, mais ce n'est pas gratuit, il y a un coût.

Alors que le coût soit payé, c'est comme les services de santé, les services de santé au Québec, l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation, c'est gratuit mais il y a un coût de production de ça.

2725 Alors comment serait partagé ce coût-là, selon vous?

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2730 Bien moi, je vais dire, je suis quand même ouverte à ça, je suis prête à payer mais dans le fond, il faut quand même, comme elle recommandait, minimum deux cent cinquante (250) millilitres de pas payer avant, je trouve ça correct.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735 Litres, pas millilitres, litres!

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2740 Litres, pas millilitres.

PAR LE PRÉSIDENT:

2745 Millilitres, elle en a un verre, c'est tout!

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

Là j'ai perdu mon idée!

PAR LE PRÉSIDENT:

2750

Pour payer, vous êtes d'accord pour payer.

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2755

C'est ça, je suis d'accord pour payer, c'est juste pour sensibiliser les gens. Je pense que ce serait une mesure pour sensibiliser les gens de faire attention à notre ressource. Tu sais, je vois ça de ce côté-là.

2760

C'est sûr qu'en tant qu'étudiante en administration, je suis consciente de tous les coûts, je veux dire qu'on doit payer, le gouvernement, et ça coûte cher, et tout ça, je suis bien ouverte sur ça.

2765

Mais c'est parce que je pense que ça devrait être le gouvernement qui s'occupe de ça, mais pas que ce soit donné à des entreprises privées comme en France, ils ont vu le désastre que ça a fait. Bien souvent, ils ont donné ça à des entreprises privées, oui on va s'en occuper, ils ont juste mis des compteurs d'eau et ils ont récolté l'argent, mais ils ont rien fait, ils ont pas fait de rajustement, ils ont pas fait d'analyses d'eau.

2770

C'est ça, il faudrait pas qu'on en vienne là, c'est justement ça. Ça, c'est plus mon idée.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, merci.

2775

Sur les engins moteur sur les lacs, votre cousine toujours...

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2780

Ça, j'ai pas bien compris mais en tout cas!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2785 Bon, elle fixe la limite à dix (10) bâtiments et plus. Est-ce que vous avez une idée, vous, de la taille du lac?

2790

Parce que, qu'il y ait dix (10) bâtiments ou cent (100), c'est un peu accidentel. Donc certains nous ont dit, dans d'autres régions, surtout en Estrie où il y a beaucoup de lacs, les lacs par exemple de quatre (4) kilomètres carrés et moins, il devrait pas y avoir d'embarcation moteur.

Vous avez pas d'idée là-dessus?

PAR Mme CARMEN TREMBLAY:

2795 Moi, j'ai rien à dire là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800 Quand elle va revenir de Chine, il faudra lui parler.

2805 Bon, O.K., ça va? Merci mesdames!

Alors dix (10) minutes de pause, et nous revenons ensuite avec les deux mémoires de conclusion, le CRD et le ZIP Saguenay. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2810

**REPRISE DE LA SÉANCE
CRCD DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

2815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors s'il vous plaît, le CRCD du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec les quatre (4) MRC.

2820 **PAR M. CLAUDE MUNGER:**

Madame et messieurs les commissaires, alors je vous présente à ma gauche immédiatement, monsieur Noël Tremblay qui est maire de Canton Tremblay, préfet de la MRC du Fjord et président de la Table des préfets, monsieur Tremblay partagera avec moi la présentation.

2825

Nous accompagné, à l'extrême gauche de la table, madame Nicole Schmith, qui est préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et mairesse de la municipalité de Saint-Hedwidge. De même que monsieur Laurence Potvin, à ma droite, qui est maire de Lac-à-la-Croix-Métabetchouan et préfet de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

2830

Madame Schmith et monsieur Potvin se joindront à nous pour répondre aux questions que vous aurez à nous poser, s'il y a lieu. Je pense que d'après vos questions, on est mieux d'être quatre (4) que deux (2)!

2835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pouvez-vous nous dire votre nom à vous?

2840 **PAR M. CLAUDE MUNGER:**

Ah oui, c'est vrai, ce serait peut-être important. Claude Munger, maire de Roberval et président du CRCD.

2845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, c'est un nom connu, ça! Non, j'ai pas d'inquiétude pour les réponses.

2850 **PAR M. CLAUDE MUNGER:**

Alors madame la Commissaire, messieurs les Commissaires, ça nous fait plaisir de répondre à cette invitation de donner notre opinion en ce qui concerne tout le secteur de l'eau au Québec, et puis nous avons un intérêt manifeste, parce que nos organisations, bien sûr, sont touchées de près ou de loin, tant sur le plan du développement régional que sur le plan municipal, pour les questions d'eau.

2855

Alors dans ce sens, les MRC Maria-Chapdelaine, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est de même que du Fjord-du-Saguenay, et le CRCD ont décidé d'unir leurs efforts pour énoncer, par une approche concertée, leurs opinions face à une ressource si vitale que l'eau.

2860 Pour une région de ressources telle que la nôtre, l'eau, tout en étant essentielle à la vie de l'individu, s'avère tout aussi essentielle à son développement socio-économique, touristique et culturel.

2865 Dès lors, il devient incontournable tant par la nature des mandats qui nous sont dévolus que par la volonté exprimée en 1996 lors des États généraux sur l'avenir du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit la prise en main de leviers décisionnels sur l'affectation de nos ressources naturelles, de s'intéresser à la gestion de cette ressource et ce, nous le répétons, dans l'optique d'assurer la prise en compte des intérêts de cette région.

2870 Nous appuyons sans conteste les orientations gouvernementales quant au respect de la qualité du milieu et de la pérennité de la ressource.

2875 Nous sommes aussi en accord avec l'approche du développement durable et les objectifs suivants: assurer la protection de la santé publique; rechercher la pérennité de la ressource eau; mettre en valeur la ressource aux plans social et économique; et concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.

2880 Quant au bassin hydrographique de la rivière Saguenay, on peut le subdiviser en quatorze (14) sous-bassins versants en fonction de ses tributaires ou des affluents qui couvrent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-dix (87 970) kilomètres carrés. Le sous-bassin du lac Saint-Jean a, quant à lui, une superficie de soixante-seize mille (76 000) kilomètres carrés.

2885 Nous rappelons que le bassin versant Saguenay est contenu presque entièrement dans les limites administratives de la région; pour une fois, les limites administratives et celles de la nature se rejoignent passablement.

2890 Le CRCD est un organisme sans but lucratif, que vous connaissez sans doute, reconnu par la Loi sur le ministère des Régions, la loi numéro 171, comme interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière d'élaboration de stratégies de développement et en tant que conseiller dans la détermination des priorités ministérielles en région.

À cet effet, le gouvernement a adopté la politique de soutien aux développements local et régional, qui fait de la régionalisation d'actions gouvernementales un de ses mandats prioritaires.

2895 Et les principales prémisses de cette politique sont: la responsabilisation accrue des milieux locaux et régionaux; la simplification et la rationalisation des structures; la primauté à l'organisme ou à l'institution le plus apte à fournir un service public adéquat et au meilleur coût possible.

2900 Elle poursuit aussi les objectifs suivants: c'est de responsabiliser les instances locales et régionales dans la gestion des services; associer les intervenants locaux et régionaux en assurant leur participation au processus décisionnel; assurer l'adaptation des politiques et programmes gouvernementaux aux réalités locales et régionales; et adopter des modes de gestion faisant appel à une plus grande responsabilisation des gestionnaires.

2905 Quant à nous, ces prémisses et ces objectifs baliseront la proposition régionale visant la gestion de la future politique de l'eau.

2910 Issu d'un long processus de consultation et de concertation initié par le CRCD, le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Plan stratégique régional a adopté comme enjeu majeur, en 1996, la prise en main de leviers décisionnels sur l'utilisation des ressources naturelles et l'usage prioritaire de nos ressources collectives.

2915 Plusieurs axes et orientations associés à cet enjeu visent la pérennité de nos ressources naturelles, le rendement soutenu et la protection des écosystèmes, etc. On y fait mention à maintes reprises de la carence d'informations adéquates, actualisées, permettant une saine gestion. Et nous reviendrons sur ce point.

2920 Monsieur Tremblay!

PAR M. NOËL TREMBLAY:

2925 Alors madame et messieurs, je comprends que le personnage et la ville est plus connu ou sont plus connus, Canton Tremblay est adjacent à la ville de Chicoutimi, municipalité de trois mille cinq cents (3500) âmes, il faut pas nécessairement être Tremblay pour être maire, c'est pas une obligation, et on a effectivement des problèmes importants d'eau puisqu'on fait affaire avec nos trois (3) voisins, Chicoutimi, Shipshaw et Saint-Honoré, pour avoir de l'eau chez nous, sur notre territoire. Il est à peu près impossible de trouver cette ressource-là chez nous, même si on est voisin du Saguenay.

2930 Alors bien sûr, les MRC sont bien connues au Saguenay-Lac-Saint-Jean. D'abord, vous me permettrez d'excuser l'absence de Jean-Pierre Boivin, le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, qui est retenu en réunion de sa MRC ce soir.

2935 Alors le Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est quatre (4) MRC, c'est un milieu de vie qui comprend quelques deux cent quatre-vingt-dix mille (290 000) personnes, c'est au-delà de cent mille (100 000) kilomètres carrés de territoire et, bien sûr, presque les deux tiers (2/3) de ce territoire-là sont des territoires qui sont non municipalisés, donc un écoumène qui, dans le fond, correspond à la rivière Saguenay et à la bordure du lac Saint-Jean.

2940 Les municipalités régionales de comté, ayant succédées aux anciennes corporations de comté, en ont conservé les pouvoirs en vertu du Code municipal. Ces pouvoirs transférés aux MRC sont relatifs d'abord aux chemins, aux ponts et cours d'eau de comté, bureaux

- 2945 d'enregistrement, palais de justice, évaluation foncière, promotion industrielle, commerciale ou touristique, ventes pour taxes; à une délégation de compétence qui pourrait lui être octroyée par une ou plusieurs corporations locales, relatives à des biens, services ou à d'autres travaux; et à la gestion des territoires non organisés à l'intérieur de ses limites, le cas échéant. Parce que vous savez que c'est le préfet qui est maire de tous ces territoires non municipalisés.
- 2950 L'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a conféré aux MRC les pouvoirs suivants:
- 2955 D'abord l'élaboration et l'adoption d'un schéma d'aménagement, c'est le cœur même de la mission des MRC;
- 2960 L'application des mesures de contrôle intérimaire pendant l'élaboration, la modification ou la révision d'un schéma d'aménagement;
- 2965 L'application de la règle de conformité au schéma d'aménagement ou au règlement de contrôle intérimaire à l'égard des plans et règlements d'urbanisme et à l'égard des interventions gouvernementales;
- 2970 Et la délivrance d'un avis sur l'opportunité de tout règlement d'emprunt municipal portant sur l'exécution de travaux publics, compte tenu du schéma d'aménagement et des mesures de contrôle intérimaire.
- 2975 En outre, la MRC peut se donner les mêmes pouvoirs pour lesquels les cités et villes peuvent, en vertu de la Loi sur les cités et villes, conclure une entente avec une corporation de comté soit: des ententes sur l'exploitation d'un système de gestion des déchets; des ententes pour la délégation de compétences en matière d'évaluation foncière et de comptes de taxes; des ententes en matière de perception de taxes; et des ententes pour placer certains cours d'eau sous sa juridiction.
- 2980 Le schéma d'aménagement d'une municipalité régionale de comté est un instrument de planification supralocal qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC, en coordonnant les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités locales impliquées, le gouvernement et ses ministères et mandataires.
- 2985 En ce sens, les schémas d'aménagement ont comme objet l'identification et l'aménagement physique du territoire, c'est-à-dire les éléments composant le milieu naturel et ceux relatifs au milieu bâti. De plus, les schémas doivent identifier les zones de contraintes naturelles et les territoires d'intérêt. Il doit également comprendre un document complémentaire établissant un cadre normatif dont les municipalités locales doivent tenir compte à l'intérieur de leur plan et règlements d'urbanisme.
- Au fil des années, le gouvernement du Québec a reconnu la compétence des MRC au niveau de l'aménagement et du développement du territoire, les MRC étant considérées comme

2990 le lieu du développement local. Dans un tel contexte, les schémas de deuxième génération cernent bien la notion de développement et son lien avec l'aménagement du territoire et les personnes qui y vivent.

En passant, dans la région, les schémas de deuxième génération, on est tout en révision. J'imagine que d'ici la fin de l'an 2000, on en sera rendu à cette deuxième génération de schémas d'aménagement.

2995 Elle est de plus en plus reconnue également, la MRC, comme agent de concertation animant son milieu pour un plus grand développement économique, social et culturel de son coin de pays.

3000 Les MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont amorcé, depuis les dernières années, la révision de leur schéma d'aménagement première génération. Dans ce cadre, certaines accordent à la gestion de l'eau une préoccupation de premier ordre et une place beaucoup plus importante que celle qui lui fut réservée à l'intérieur de leur premier schéma.

3005 Cette préoccupation nouvelle et bénéfique s'explique facilement par une prise de conscience du fait que cette ressource naturelle est intimement liée à la bonne santé de tous les individus vivant sur le territoire et qu'elle conditionne plusieurs activités de développement.

3010 Cependant au-delà de ces bonnes intentions, nous devons constater que les lois et règlements ne nous permettent pas d'intervenir aussi efficacement que souhaité. Il faut donc donner aux régionaux les outils appropriés à une saine gestion de cette ressource respectant les choix de développement retenus par ces derniers.

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3015 Un fait marquant qui ressort du présent débat s'exprime par la nécessité de déclarer la ressource eau comme bien à propriété collective. Cette reconnaissance légale responsabilisera les différents intervenants en permettant entre autres son appropriation par les Québécois et Québécoises.

3020 Plusieurs des questions soulevées dans le présent débat ne trouveront malheureusement pas de réponse sans qu'une connaissance scientifique accrue ne vienne pallier à ce vide.

3025 À l'évidence, le gouvernement se doit de mettre en branle un vaste programme d'acquisition de connaissances permettant à chacune des régions du Québec d'y contribuer par leurs expertises, notamment ce qui concerne les eaux souterraines; le niveau de connaissance ici, en région, est pitoyable, c'est très difficile de faire quelque chose.

3030 La préservation de l'eau est essentielle afin que les citoyens et citoyennes du Québec puissent avoir accès à une eau de qualité et en quantité suffisante pour leurs activités quotidiennes et celles des générations à venir.

3035 Les MRC sont prêtes à assurer, en recourant à leur schéma d'aménagement, une protection adéquate et responsable des ressources des aquifères pour peu que le gouvernement énonce une réglementation appropriée puisqu'il existe un lien incontournable entre la gestion de l'eau, l'aménagement et l'occupation du territoire.

3040 Une gestion par bassin versant est une approche qui correspond aux objectifs énoncés, c'est-à-dire la pérennité de la ressource et des eaux de qualité en quantité suffisante. Elle permet l'implication de tous les usagers dans un cadre géographique garantissant l'efficacité, la cohérence et l'harmonisation des interventions. Elle permet aussi de partager avec l'ensemble des usagers les objectifs de conservation, de qualité, d'harmonisation des usages, tout en responsabilisant ces derniers en les impliquant dans les processus décisionnels.

3045 Pour ce faire, il est primordial que le gouvernement adopte un cadre législatif cohérent et adapté. Cette réforme législative doit tenir compte de l'aménagement du territoire et des citoyens qui l'habitent. L'eau doit en être l'objectif principal et elle doit départager les responsabilités et devoirs des intervenants au palier national, régional et local.

3050 Pour que cette politique soit efficace, son application doit en être décentralisée en fonction de l'approche de développement durable et correspondre à la réalité du cadre territorial des bassins versants; le partage des responsabilités entre les différents paliers territoriaux doit être fait selon le principe voulant qu'une responsabilité soit confiée au palier territorial le mieux placé pour l'assumer avec efficacité, au moindre coût. Ce qu'on appelle subsidiarité.

Cette approche a le mérite de ne pas créer de nouvelles structures mais d'utiliser et d'optimiser celles déjà existantes.

3060 Quant au palier national, nous pensons que c'est à ce palier que revient les grands principes qui orientent la future politique de l'eau qui, nous le rappelons, doit être développée dans la perspective de l'eau, un bien collectif des Québécois et Québécoises, du développement durable et, bien sûr, dont l'application sera décentralisée.

3065 Le gouvernement aura à identifier un ministère unique et responsable de la politique de l'eau. Il a aussi la responsabilité d'amender ses différentes lois, de définir un cadre réglementaire, des normes nationales, la gestion des eaux limitrophes et les relations intergouvernementales.

3070 Le palier général est en adéquation avec le cadre géographique du bassin versant de la rivière Saguenay. C'est à ce niveau que revient les grandes orientations régionales du schéma directeur de l'eau, se voulant un cadre régional définissant les grandes balises de la gestion de

l'eau et permettant la confection de plans directeurs de l'eau par sous-bassins versants. Des sous-bassins versants qui correspondraient, en général, aux MRC.

3075

On parle d'un cadre de planification, de concertation et d'harmonisation. Il a aussi la responsabilité de voir à la cohérence régionale des différents plans directeurs de l'eau élaborés par les MRC, d'arbitrer les différends, de faire les liens interrégionaux et de constituer l'interface entre la région et le gouvernement.

3080

Pour ce faire, le CRCD devra créer une commission permanente de l'eau dont la composition fera appel aux différentes composantes de la réalité régionale, notamment les usagers de la ressource.

3085

PAR M. NOËL TREMBLAY:

Le palier local correspond quant à lui aux limites actuelles de chacune des MRC que l'on qualifie de région d'appartenance. Rappelons que c'est à ce niveau que revient le mandat en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de protection de l'environnement.

3090

Ce palier aura à confectionner un plan directeur de l'eau, lequel plan constitue un cadre de référence de développement et un cadre réglementaire pour l'application de la politique de l'eau, en conditionnant le schéma d'aménagement des MRC et le plan d'urbanisme des villes et municipalités. On parle de mise en commun, d'opérationnalisation, de programmation des plans d'action, de gestion, d'exécution et de prestation de services de première ligne correspondant aux besoins des citoyens.

3100

Ces plans devront faire l'objet de consultation et il appartient à chacune des MRC de se doter de mécanismes avisés adaptés à leur réalité.

Quant au financement, il devra permettre des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs sur la base du principe de l'utilisateur-paiement ou encore pollueur-paiement.

3105

Le financement de la partie régionale et locale devrait faire partie de l'objet d'une entente spécifique à être négociée avec le gouvernement.

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3110

Alors madame et messieurs les Commissaires, en guise de conclusion, nous sommes conscients que le Québec possède une ressource essentielle à toute forme de vie faisant partie du patrimoine des Québécois et Québécoises. Par le passé, nous avons géré cette ressource dans un contexte de surabondance, une ressource jugée inépuisable, une gestion sectorielle, morcelée, sans une préoccupation globale nécessaire à une gestion efficace de celle-ci.

3115 Il faut donc la gérer de façon globale et intégrée pour prévenir les risques naturels, satisfaire les besoins des usagers, lutter contre la pollution et restaurer les écosystèmes aquatiques.

3120 Il faut organiser la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et aquifères, favoriser la participation à la prise de décision en concertation avec l'administration gouvernementale compétente, les autorités territoriales concernées et des différentes catégories d'usagers intéressés.

3125 Nous espérons que la proposition présentée permettra d'orienter les décideurs publics dans la gestation d'une véritable politique de l'eau, décentralisée en fonction des bassins versants, mobilisatrice et respectueuse des besoins des citoyens limitrophes.

3130 Nous avons la responsabilité collective de mieux gérer la ressource hydrique puisqu'en bout de ligne, il faut comprendre que cette ressource fait partie du patrimoine mondial de l'humanité.

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

3135 Alors en tout premier lieu, madame, messieurs, merci de votre présence ici. Je dois avouer que c'est impressionnant de voir quatre (4) MRC, plus le CRCD, regroupés et venir nous présenter un mémoire collectif. On voit la somme de travail. Votre mémoire a de nombreux mérites, et il est en particulier très clair, très ferme dans ses options.

3140 Évidemment, c'est peut-être plus facile dans votre cas, puisque la réalité géographique, géomorphologique du territoire correspond à peu près assez bien à vos définitions institutionnelles, territoriales, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Je veux dire, c'est passablement plus compliqué quand vous essayez de décortiquer la Yamaska et le Richelieu, et essayer de se comprendre dans ça. Bon!

3145 Alors donc, permettez-moi de voir avec vous un petit peu plus cette idée de l'organisation de ce qu'on appelle la gestion par bassin versant et sa relation entre le central et le régional et le local, dans lesquels vous faites des propositions extrêmement précises.

3150 Premièrement, vous demandez qu'un ministère unique et responsable. Bon, certains nous demandent une agence, certains nous demandent une société québécoise de l'eau. Vous, vous vous en tenez à un ministère.

3155 Est-ce que je dois comprendre que ce serait le ministère de l'Environnement restructuré ou renforcé, ou confirmé dans son mandat? Comment vous percevez ça, à ce niveau-là?

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3160

D'abord, je dois vous dire que si nous avons opté pour une ministère, c'est qu'un ministre est responsable devant l'Assemblée nationale, donc qui répond directement de ses actes devant la population. Donc pour nous, il y a un geste de responsabilité, de gouvernement responsable, d'avoir un ministre qui soit responsable de l'eau et un seul.

3165

Et quant au ministère, je vous cacherai pas que nous n'avons pas voulu nous attacher à lequel des ministères devrait le faire, il y a eu des échanges à cet égard, et puis je pense que c'est une question qui est beaucoup plus technique et pointue, qui fait en sorte que dans l'organisation des responsabilités ministérielles, on pourrait choisir le ministère le plus approprié.

3170

Peut-être que ce serait l'Environnement, ça pourrait être aussi le ministère des Ressources naturelles puisqu'il s'agit d'une ressource. Le sous-sol est de responsabilité du ministère des Ressources naturelles, mais nous n'avons vraiment pas pris position, et volontairement nous avons voulu ne pas prendre position sur cette question-là.

3175

PAR LE PRÉSIDENT:

3180

C'est parce qu'il y a des gens qui viennent justement nous dire, il faut le dépolitiser, donc il faut l'enlever aux politiciens et le mettre dans une régie ou quelque chose d'autre, pour que les politiciens puissent pas y toucher.

PAR M. NOËL TREMBLAY:

3185

J'aurais envie d'ajouter que si on veut faire de l'eau une richesse collective, il y a quelqu'un qui devra être imputable envers la population de la gestion de cette ressource-là; il y a une question d'imputabilité publique par rapport à ça.

3190

Et moi, je pense que ça doit revenir à quelqu'un qui doit donner le point de vue de sa gestion publiquement.

Pour en avoir discuté, encore une fois c'est pas une question de ministère, mais je pense que c'est important d'avoir un politicien, au plan ministériel, qui puisse répondre de la politique de gestion de l'eau, si c'est une richesse collective.

3195

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ce que certains pays ont comme dispositif, c'est un ministre de l'eau, et un ministre horizontal, comme ce qu'on appelle un ministre d'État au Québec.

3200

Compte tenu que dans la plupart des pays, il y a une dizaine de ministères ou d'agences, ou départements publics qui s'occupent des questions d'eau, c'est difficilement imaginable de tout regrouper sous la même autorité sectorielle, c'est la raison pour laquelle c'est souvent

l'approche de ministre horizontal ou ministre d'État imputable de l'eau, avec une autorité sur ses collègues quand il est question des questions hydriques.

3205

PAR M. CLAUDE MUNGER:

Bien, l'expérience des ministères horizontaux, chez nous, à mon sens, est pas tellement riche en résultats, selon ma connaissance des choses.

3210

C'est très difficile pour le ministère de l'Environnement, qui est un ministère à vocation horizontale à certains égards, nous connaissons le ministère des Régions pour lequel c'est difficile pour lui de faire appliquer ses politiques régionales, et c'est aussi un ministère à l'horizontal, et nous savons qu'entre les ministères, il y a pas beaucoup beaucoup d'échanges.

3215

Et une sous-ministre, que je ne nommerai pas, appelle les ministères des silos, et je pense que je suis un peu d'accord avec elle, c'est que chaque ministère est renfermé un peu sur lui-même et les échanges interministériels sont pas faciles, et on voit même, dans certains ministères, je vais prendre l'exemple du ministère des Ressources naturelles, où il y a le secteur terre, le secteur eau et le secteur des forêts, et puis que je suis pas convaincu qu'ils ont beaucoup de conversations ensemble, en tout cas ils ont pas de vision commune souvent.

3220

Et à cet égard-là, c'est pour ça que nous pensions, et nous pensons encore, c'est sûr que nous n'avons pas exploré la question pendant des mois, qu'un ministère pouvait être responsable de toute la question de l'eau et ce qui en découle.

3225

Et à ce moment-là, est-ce que la voie d'un ministère horizontal peut être efficace, bien, je pense que si on lui donne des pouvoirs suffisants et puis des outils qui l'accompagnent, parce qu'en général les ministères qui sont à l'horizontal ont pas des gros gros budgets, ce sont des ministères qui sont beaucoup plus là pour suggérer, conseiller, inciter, mais qui ont pas beaucoup de pouvoir, mais si ce ministère à l'horizontal avait les pouvoirs que nous on devine, en tout cas qu'on souhaiterait avoir pour ce ministère-là, eh bien peut-être.

3230

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3235

Au gouvernement fédéral, ils ont opté pour un Comité interministériel de haut niveau qui relève du conseil privé, qui réunit autour de la même table tous les départements fédéraux qui touchent les questions de l'eau.

3240

PAR M. NOËL TREMBLAY:

On aime mieux des modèles plus près de nous.

3245

PAR M. CLAUDE MUNGER:

Au Québec, il y a le conseil exécutif!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3250 Quand on regarde des modèles de gestion concernant l'eau, il faut forcément regarder ce qui se passe ailleurs, si on veut pouvoir trouver une formule qui soit adaptée à nos besoins.

3255 Vous avez mentionné quelques idées sur les attributions au niveau national, régional et local. Au palier local, vous parlez de confectionner un plan directeur de l'eau, et vous avez fait la même recommandation au plan régional.

3260 Et puis vous parlez également de consultation. Quelle forme prendrait cette consultation et quelle différence voyez-vous entre le schéma régional et le schéma local?

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3265 Bon, sur le plan régional, la région est constituée de chacune de ses parties, chacun de ses territoires, donc le schéma régional devrait être en quelque sorte la conjonction des plans territoriaux des MRC, autrement dit.

3270 Et quand on arrive au palier régional, c'est que s'il y a des difficultés d'harmonisation, exemple il y a quelques rivières qui se situent sur deux (2) ou sur trois (3) MRC, c'est pas beaucoup de cas mais quelques cas, eh bien à ce moment-là, il pourrait y avoir une nécessité d'harmonisation.

3275 Mais nous pensons que c'est au plan local qu'on doit d'abord travailler sur le plan, et ensuite de ça le plan régional est constitué de l'ensemble des plans locaux harmonisés. C'est comme ça qu'on le voit.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3280 Dans la mesure où, comme vous le disiez dans votre présentation, ici il arrive que les limites administratives correspondent à peu près aux limites naturelles.

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3285 C'est vrai. Ce que monsieur le Président a indiqué tout à l'heure, nous en sommes conscients, c'est pas aussi facile partout. On vous parlait de la problématique ou la vision du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Au plan opérationnel, vous parlez de vos secondes étapes de schéma d'aménagement, on arrive à la deuxième génération, dans une politique de l'eau, comme vous dites qu'à la fin de l'année de l'an 2000, les schémas deuxième génération seront faits, pratiquement c'est à partir

3290 des schémas de la troisième génération qu'on va pouvoir voir s'intégrer, d'une manière cohérente, une politique de l'eau.

3295 S'il y a une agence ou s'il y a une structure de bassin, vous parlez d'une commission permanente de l'eau qui est à peu près l'équivalent d'une structure de bassin, qui arrive à faire des propositions pour un schéma directeur l'eau qui puisse ensuite s'intégrer dans les schémas d'aménagement, est-ce que c'est comme ça que vous voyez ça, l'intégration progressive à travers les schémas d'aménagement?

PAR M. NOËL TREMBLAY:

3300 Je voudrais pas parler pour l'ensemble des autres préfets, cependant on sait déjà que certaines MRC ont introduit, dans leur révision, projet préliminaire de révision de schémas d'aménagement, ont introduit cette préoccupation eu égard aux plans d'eau, aux nappes phréatiques. Ce qui n'était pas le cas dans les schémas première génération.

3305 Donc il y a déjà cette préoccupation-là qui se traduit maintenant dans cette proposition de schémas révisés.

3310 Je pense que si on devait aller plus loin, s'il y avait une politique gouvernementale qui devait sortir dans les prochains mois, on aurait peut-être l'occasion d'ajuster davantage nos schémas d'aménagement.

3315 Ce que je vous dis maintenant, particulièrement à Lac-Saint-Jean-Est, c'est le cas également de la MRC du Fjord, les autres MRC pourraient répondre, on a déjà cette préoccupation-là qui est présente dans les schémas deuxième génération, qui n'apparaissait pas dans les schémas de première génération.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320 Ça me semble aussi caractéristique de la région, compte tenu du déluge. Il y a eu une espèce de prise de conscience d'accélération.

PAR M. NOËL TREMBLAY:

3325 Disons donc que la nature nous a aidés à comprendre des affaires.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3330 Une question plus philosophique. Vous parlez souvent, dans votre présentation, de saine gestion de l'eau respectant les choix de développement retenus. C'est toujours le mot "développement" qui revient souvent, pour le CRCD évidemment, et ça se comprend.

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3335

Les MRC aussi.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3340

Les MRC également.

3345

Sauf qu'il peut arriver et il va arriver des situations et il va y avoir un conflit entre le développement, le développement qui est souvent de nature économique ou même des formes de développement à caractère social, qui vont être en conflit avec la protection de la ressource d'un écosystème en tant que tel.

Parce que les écosystèmes et l'eau méritent d'être protégés pour ce qu'ils sont, pas nécessairement parce qu'on peut les utiliser pour le développement.

3350

Alors comment vous pensez que ces conflits, qui vont nécessairement arriver quand on va faire de la véritable gestion de l'eau, entre les objectifs de développement et les objectifs de protection par exemple des écosystèmes ou des milieux naturels, comment vous pensez que ça peut se régler, ou se négocier, ou se réguler, ces conflits-là?

3355

PAR M. CLAUDE MUNGER:

D'abord, on pense, on estime que le cadre national sur la gestion de l'eau devrait permettre d'avoir certaines balises qui sont à ne pas franchir. Mais à l'intérieur de ça, il y a une marge de manœuvre que les territoires pourront, à ce moment-là, gérer, évaluer, en fonction des principes qui sont là.

La pérennité, pour nous, est importante; le souci que l'eau soit de qualité, aussi c'est important.

3365

Donc nous avons déjà, avec notamment la région laboratoire de développement durable, ici au Saguenay-Lac-Saint-Jean, commencé à mettre sur papier et à appliquer des paramètres, des critères pour évaluer les projets économiques, pour voir s'ils tiennent vraiment compte du développement durable.

3370

Et alors, à ce moment-là, on pourrait inscrire ces façons de faire dans nos processus futurs, s'assurer qu'il y aura une évaluation des projets à cet égard-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3375

Ce serait une espèce de grille d'évaluation en fonction des critères de développement durable?

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3380 Oui, il y a déjà une grille d'analyse qui est en cours, et puis qui a été d'ailleurs déposée lors du congrès international Nican ici à Jonquière, et que nous pensons qui est en train aussi de se perfectionner, de se développer, et qui pourrait être fort utile pour - d'ailleurs, dans tous les projets de développement, on veut l'utiliser.

3385 On s'est déclaré région laboratoire de développement durable, j'espère que ce n'est pas que des mots et que dans l'action, nous procérons avec une certaine cohérence.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3390 Dans cette même foulée, c'est que vous avez sans doute été conscients des reproches qui ont pu être faits à l'époque du programme de classification des rivières, que bon, le fait que ce soit les CRD qui soient consultés, c'est beaucoup plus eux qui ont une vocation pour l'eau comme ressource économique.

3395 Comment croyez-vous pouvoir pallier à une telle image au niveau de cette commission permanente de l'eau?

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3400 Bon d'abord, je pense qu'il faut clarifier c'est quoi un CRD. Au CRD du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la constitution du CRD est constituée de gens qui viennent du monde municipal, le Conseil régional de l'environnement est membre, le Conseil régional de la culture est membre, le Regroupement de loisirs et sports est membre, la Fédération touristique est membre, il y a des groupes communautaires, il y a les jeunes, il y a les femmes qui sont présentes autour de cette table.

3410 Donc il y a là une prise de conscience - les CLD, effectivement, oui, excusez-moi, les CLD sont là aussi - et à ce moment-là, on dépasse nettement, dans nos débats, on dépasse nettement le cadre du développement économique pur.

3415 On a un projet par exemple comme l'usine Alcan à Alma, bon, qui est passé devant le BAPE justement, et vous avez dû voir qu'il y avait des préoccupations économiques et il y avait des préoccupations aussi qui étaient environnementales, et de développement durable.

3420 Alors nous avons, je pense, dans nos délibérations, ces préoccupations-là. Nous sommes des femmes et des hommes, donc nous sommes sujets à l'erreur, comme partout ailleurs, mais comme disaient certains, à notre niveau; on peut peut-être faire des petites erreurs, à d'autres niveaux ils font des plus grandes erreurs. On se console très bien avec ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3425 Et comment voyez-vous votre degré de vulnérabilité ou de non-vulnérabilité face à certains lobbies très forts?

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3430 Moi, en tout cas, actuellement, je peux vous dire que ça fait bientôt cinq (5) ans que je suis à la présidence du CRCD, je n'ai pas senti ce genre de lobby là autour de la table du CRCD.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3435 C'est pas rien qu'industriel, ça peut être agricole, ça peut être différent...

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3440 Effectivement, parce que les agriculteurs, que je n'ai pas nommés tout à l'heure, sont aussi autour de la table; les forestiers sont autour de la table, Alcan est autour de la table, l'Éducation est autour de la table.

On est quarante-trois (43) autour de la table, donc à ce moment-là, il y a une bonne représentation de tous les secteurs d'activités.

3445 Moi, je n'ai pas senti ces lobbies-là. Peut-être que je suis un peu naïf, je sais pas si mes collègues, qui siègent aussi tous les trois (3) autour de la table, ont senti ça déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 Si vous l'êtes, ils oseront pas dire que oui!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3455 Et ma dernière question va à l'élément financement. Quelle est votre réaction sur des redevances à percevoir d'utilisateur-payeur ou aussi et pollueur-payeur qui seraient des municipalités?

PAR M. CLAUDE MUNGER:

3460 Nous sommes d'accord à ce qu'il y ait des redevances sur toutes les ressources naturelles qui reviennent au milieu; ça fait partie de notre planification stratégique régionale, du premier enjeu.

3465 Nous avons déjà gagné ce point-là lors de la signature de l'entente spécifique sur les terres publiques intramunicipales où les redevances reviennent aux MRC, et qui les utilisent à

des fins uniquement, ils font pas de trottoirs avec ça, ils font pas de pavage avec, c'est uniquement pour la forêt, ça sert au développement, à l'aménagement et à l'utilisation des terres publiques intramunicipales et nous croyons que c'est une très bonne avenue, qu'il y ait des redevances qui servent, à partir de ces ressources-là, qui servent à la protection et à l'aménagement de ces ressources.

3470

PAR M. NOËL TREMBLAY:

J'ajouterai qu'en plus de la forêt, on vient de faire une percée importante avec Hydro-Québec, on est quand même du groupe des MRC qui venons de signer, en société en commandite, un partenariat financier pour l'exploitation de l'eau sur les rivières qui sont situées sur nos territoires.

3475

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

3480

C'est donc comme ça que vous voyez le principe de la subsidiarité.

3485

Voilà, entre autres.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

3490

Merci beaucoup, quant à moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors voilà, on va arrêter là.

3495

Mais merci, merci vraiment beaucoup, et je pense qu'on n'a pas à faire la démonstration que la région est capable de se prendre en main, parce qu'on le sait très bien.

3500

Nous vous remercions beaucoup de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

3505

Merci madame, messieurs.

3510

ZIP SAGUENAY

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterai les gens de la ZIP Saguenay, s'il vous plaît.

3515

Bonsoir mesdames.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3520

Bonsoir, donc les derniers de la soirée, on va essayer de faire bref.

PAR LE PRÉSIDENT:

3525

On s'excuse, mais je pense qu'il fallait pas brusquer les autres, et il est rendu dix heures vingt-cinq (10 h 25) mais on va prendre le temps qu'il faut.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3530

Donc on est là ce soir pour représenter la ZIP et présenter notre mémoire, qui est "Les eaux souterraines, une préoccupation du Comité ZIP Saguenay".

La ZIP a été fondée en 90, et elle fait partie...

PAR LE PRÉSIDENT:

3535

Votre nom?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3540

Maude Lecourt, et Maud Laberge.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545

Oui, allez-y, madame.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3550

Donc comme je le disais, le Comité ZIP a été fondé en 90, et on fait partie des douze (12) ZIP au Québec qui sont chapeautées par Stratégies Saint-Laurent, qui découlent du programme Saint-Laurent Vision 2000.

On est une table de concertation environnementale où on a des représentants des différents milieux, que ce soit industriel, gouvernemental, municipal, et des gens de la population.

3555

Donc dans ce cadre-là, notre mission première, c'est la protection, la conservation et la réhabilitation de la rivière Saguenay. C'est vraiment au centre de nos intérêts. Donc tout ce qui touche l'eau.

3560

Et par rapport aux audiences d'aujourd'hui, on a décidé de focuser davantage sur les eaux souterraines. Pourquoi les eaux souterraines, premièrement parce que vingt-trois pour cent (23%) des citoyens sont desservis par un réseau d'aqueduc alimenté à partir de captage de l'eau souterraine, ensuite on pense que c'est un milieu qui est très important et c'est un milieu sensible, les eaux souterraines.

3565

On peut se rendre compte des impacts à long terme sur les eaux souterraines, mais à court et à moyen terme, c'est difficile, c'est peu visible, et souvent, quand on se rend compte d'une contamination ou autres, il est déjà trop tard.

3570

Et de plus, il y a d'autres problématiques qui se sont présentées dans différentes régions au Québec, jusqu'à maintenant on n'en a pas eues dans notre région, mais ça a soulevé des inquiétudes et, on a dit, on est mieux d'en parler tout de suite que plus tard.

3575

Et finalement, même si on traite des eaux souterraines, c'est intimement lié avec les eaux de surface et les milieux humides.

Donc notre mémoire se présente sous forme de préoccupations plutôt que sous forme de solutions, si on veut. On a six (6) préoccupations et une recommandation, que je vais nommer brièvement.

3580

Donc la première préoccupation, c'est la reconnaissance de l'eau souterraine comme bien collectif québécois. On croit qu'il est important de modifier le statut juridique de l'eau pour que les eaux souterraines soient un bien collectif québécois au même titre que les eaux de surface. En ce moment, si quelqu'un a un terrain, a une nappe d'eau souterraine dans les limites de son terrain, cette eau-là lui appartient, et on croit que ça devrait appartenir à tous les québécois.

Et dans ce cadre-là, la ZIP Saguenay appuie le principe de ressource collective et le principe de conciliation des usages.

3590

La deuxième préoccupation, c'est l'état des connaissances est selon nous insuffisant. Donc on croit que les eaux souterraines, dans notre région, sont méconnues et qu'il serait important d'avoir une cartographie plus complète; surtout on pense à certains secteurs plus vulnérables, pour en connaître la qualité. C'est quelques exemples.

3595

On croit aussi qu'il y a de l'information qui est connue, qui est peut-être pas connue, je veux dire, mais il y a de l'information qui est présente, qui a été faite par des entreprises privées, mais qui est pas diffusée, et que ce serait important que cette information-là soit partagée entre les entreprises et le domaine public, tout en maintenant une confidentialité, c'est certain.

3600

Et s'il y a un partage des informations, ceci contribuerait à l'amélioration des connaissances.

3605

On a aussi des inquiétudes par rapport au potentiel futur des aquifères, comment ça va se conserver dans les années à venir, si on les exploite.

3610

On appréhende aussi de plus en plus de demandes d'exploitation, au niveau de notre région. Pour l'instant, il y en a pas beaucoup mais comme ça se fait ailleurs de plus en plus, bien, on se dit que si notre qualité des eaux ici est bonne, ça va venir dans notre région. Et on voudrait que chaque projet de captage d'eau souterraine soit compilé et public, et que ça fasse l'objet d'autorisation gouvernementale.

3615

Troisième préoccupation, les eaux souterraines doivent être protégées des contaminants potentiels. Dans notre région, il y a de nombreuses sources potentiels de contamination, on peut nommer entre autres les lieux d'élimination de déchets, l'épandage de fumier, l'utilisation des pesticides.

3620

Et on croit qu'il est important d'exercer un contrôle, plus particulièrement dans les zones rurales, où il y a une source de contamination bactériologique souvent due à des installations septiques qui sont absentes ou déficientes, et aussi par des contaminations diffuses au niveau des terres agricoles. On pense principalement à la culture de la pomme de terre, qui est importante dans le secteur de Saint-Ambroise, et où il y a grande utilisation de pesticides et d'engrais.

3625

Et de plus, au niveau agricole, les gens prennent leur eau potable avec des puits qui sont souvent à proximité des terres agricoles où il y a eu épandage de pesticides et d'engrais.

3630

Donc on pense que c'est important d'avoir un contrôle sur les sources de contamination, mais aussi un contrôle sur la qualité de l'eau potable pour ces secteurs-là.

3635

Et une bonne approche peut-être à utiliser pour essayer de prévenir les sources de contamination, c'est l'approche par bassin versant. On pense que ça peut éviter que les gains environnementaux réalisés dans un segment du bassin versant ne soient réduits ou annulés par des reculs dans d'autres secteurs.

Quatrième préoccupation, l'exportation de l'eau doit être faite dans un intérêt de partage humanitaire et non pas dans un intérêt économique. La ZIP Saguenay est préoccupée par la pérennité de la ressource dans l'éventualité où une entreprise obtiendrait l'autorisation de capter de grands volumes d'eau pour en faire l'exportation à des fins économiques. Donc on croit qu'il

3640 est important de prioriser les urgences de partage humanitaire de cette ressource plutôt qu'en tirer uniquement un avantage financier.

Et à chaque demande d'autorisation pour l'exportation de la ressource, il va être très important de prendre en considération les impacts environnementaux.

3645 Dans le même ordre d'idées, on croit qu'il est bien d'utiliser le principe de prudence et la mesure de gestion préventive, pour éviter des situations extrêmes, comme on peut citer des travaux de dérivation du fleuve Colorado pour desservir des populations urbaines et irriguer des cultures fruitières. Ça, ce sont des conséquences écologiques désastreuses, on espère que ça 3650 se reproduira pas, surtout pas au Québec. Donc vraiment d'utiliser le principe de prudence par rapport à l'exportation.

3655 Et on pense que justement, on devrait exporter l'expertise de l'eau plutôt que d'encourager l'exportation de l'eau elle-même, et ceci produirait l'économie des ressources céderait le pas à l'économie du savoir. On pense qu'on a une bonne expertise au Québec, justement, et qu'on devrait en profiter.

3660 Cinquième préoccupation, la politique de l'eau devrait être orientée vers le développement durable, en favorisant l'approche écosystémique et la gestion par bassin versant. Donc tout ce qui est impact négatif sur l'eau a des incidences sur l'espèce humaine, et aussi sur tout ce qui compose l'écosystème. C'est pour ça qu'on favorise l'approche écosystémique, parce que c'est un tout.

3665 Et dans le même cadre d'idées, on croit que la population et les entreprises doivent être sensibilisées et reconnaître leurs responsabilités face à la ressource. Au Québec, on a un peu dans notre mentalité de dire, l'eau c'est abondant, c'est inépuisable, on peut pratiquement en gaspiller, et on est des grands consommateurs, donc on devrait essayer d'être responsable vis-à-vis notre ressource.

3670 Et pour ça, on voudrait appliquer le principe d'usager-payeur et de pollueur-payeur.

3675 Finalement, sixième préoccupation, on croit qu'il est très important de maintenir des organismes communautaires comme le nôtre, parce qu'ils sont des mécanismes efficaces d'implication de la communauté. On vit directement avec les populations.

Et si on prend exemple sur les ZIP, comme notre comité, on offre un lien incontournable entre les décideurs et les citoyens. On est une source d'informations et de communications qui véhicule les préoccupations des populations.

3680 Donc pour ces raisons, on devrait être maintenu, reconnu et supporté dans nos actions.

Je vais continuer avec la recommandation du Comité ZIP Saguenay. Le Comité recommande la création d'une agence ou d'une société québécoise qui aura comme mandat

3685 premier de faire progresser l'état des connaissances sur la ressource eau souterraine, reconnue comme bien collectif québécois.

L'agence devra également en assurer la pérennité et le contrôle, de même que sa protection contre la surexploitation.

3690 L'agence aurait comme mandat de regrouper et de gérer toutes les informations; cette agence-là serait formée de spécialistes, on pense à hydrogéologues, hydrologues, écologistes. Donc à l'aide de ces spécialistes, on pourrait justement, comme je viens de dire, regrouper et gérer toutes les informations.

3695 Évaluer les projets d'exploitation, donc identifier les impacts et, suite à ça, faire des recommandations.

3700 De plus, imposer aux entreprises exploitantes le versement de cautionnement dans un fonds qui sera mis en fiducie, et avoir des redevances sur les quantités d'eau exploitées. Donc l'agence pourrait par la suite réinvestir les sommes ainsi accumulées par les redevances, pour être utilisées dans des études sur l'amélioration des connaissances des programmes de réduction de la pollution ou l'entretien des infrastructures d'aqueduc et d'égout municipaux qui, on le sait, commencent à être de plus en plus vieilles.

3705 Donc c'est nos recommandations, et l'agence, on n'a pas détaillé beaucoup sur de quoi elle aurait l'air, parce que c'est pas la première fois que vous entendez parler de ça, et nous on voulait plus mettre l'emphase sur nos préoccupations que sur notre recommandation, mais cette agence-là ne se voudrait pas un dédoublement du BAPE ou du ministère de l'Environnement.

3710 Ça fait le tour de notre mémoire, je vous remercie. J'ai fait ça vite!

PAR LE PRÉSIDENT:

3715 Alors merci d'abord, merci pour votre présence et pour le travail accompli.

Dites-moi, est-ce que votre ZIP a réalisé son PARE?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3720 Oui, on a réalisé notre PARE, on l'a présenté en 98, et on a certaines actions de réaliser à l'intérieur de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3725 Ça, c'est le plan...

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3730 D'action et de réhabilitation écologique de la rivière Saguenay.

PAR LE PRÉSIDENT:

3735 C'est ça.

3740 Alors écoutez, on a plusieurs questions à vous poser, allons à une toute simple, page 3 de votre mémoire, la fameuse question du partage des informations entre les entreprises et le domaine public, sur l'eau souterraine.

3745 Bon, pour les choses à venir, c'est relativement facile parce que l'État pourra toujours obliger que les études qui sont réalisées soient rendues publiques, c'est sur les études déjà faites. Dans la mesure où les compagnies qui possèdent des informations vont dire, écoutez, nous autres, on les a payées, on les a payées cher, ça vaut de quoi sur le marché, vous pouvez pas nous forcer à les rendre publiques, comment vous réagissez par rapport à une argumentation comme celle-là?

On sait d'abord qu'il y a plein d'informations qui sont au ministère et qui dorment dans des boîtes, il va falloir les réveiller et les actualiser, celles-là on les a déjà. Mais les autres!

3750 **PAR Mme MAUDE LECOURT:**

3755 C'est pour ça qu'on a mentionné confidentialité, parce que justement, sur notre comité de travail, on a eu des discussions avec des hydrogéologues qui disaient la même chose, ça a été payé et on voudra pas les partager comme tel. C'est un problème où est-ce qu'on n'a pas absolument de réponse, comment ça pourrait se faire.

Mais on croit que c'est essentiel que le domaine - pas le public en général, qu'il soit informé, mais que dans le cadre d'une agence, elle ait accès à cette information-là, et non pas divulguer cette information-là à tous.

3760 Sauf que peut-être dans le cas d'un projet précis, au lieu de dédoubler le travail qui a déjà été fait, et aller recartographier par exemple, bien, que cette information-là soit disponible. Peut-être pas toute l'information, parce que là, c'est certain que les gens vont dire, bien, c'est confidentiel, on a payé pour. Mais dans une demande d'exploitation, ou un projet de captage plus particulier.

3765 Sauf qu'on sait qu'on risque d'avoir des opposants à cette idée-là.

3770

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3775 Mais mettons que je redeviens journaliste demain matin, et que j'essaie d'utiliser la Loi d'accès à l'information, si c'est rendu du domaine public, à un moment donné je pense que je vais finir par avoir accès, moi aussi; je suis rien qu'une journaliste, là. Alors il y a certainement un problème à ce niveau-là.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3780 Oui, par rapport à ce qui est passé, comme vous avez dit. Mais si déjà, on prend, à l'intérieur de la politique, une certaine réglementation pour que tout ce qui est à venir soit public, bon bien là, on a au moins la moitié du problème peut-être, ou en tout cas une certaine partie.

3785 Mais pour ce qui est, comme vous dites, l'accès à l'information, c'est certain que ça va faire - c'est une préoccupation qu'on a, et on voudrait que ce soit du domaine public, là. En tout cas, un partage.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3790 C'est lui qui m'a fait penser à cette question-là. Ma question, elle était tout autre!

3795 Vous étiez présente dans la salle lorsque les quatre (4) maires et préfets étaient devant nous il y a quelques instants, comment voyez-vous le rôle de la ZIP à bord de l'éventuelle commission permanente qu'ils nous suggéraient?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3800 On voudrait être là, être représenté, c'est certain, à l'intérieur de ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3805 Vous vous voyez là, donc, vous autres?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3810 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3815 Mais là, lui vous a pas nommé. Qu'est-ce que vous faites avec ça?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

Qu'est-ce qu'on fait, on fait des représentations pour être là. On est quand même assez reconnu dans la région, là, on fait déjà partie des comités de bassin suite au déluge, entre autres. Donc ce serait d'essayer d'être représenté sur ce comité-là, comme on l'a déjà fait pour d'autres comités de travail.

Il nous a peut-être pas nommé à ce moment-là, mais quand ce sera le temps de se faire valoir, si on veut, on va être présent.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Est-ce qu'en plus de vous, il y aurait, avec une vocation analogue à la vôtre, d'autres groupes qu'il faudrait adjoindre à une éventuelle commission permanente de l'eau, si tant est que cette suggestion était reconnue éventuellement?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

D'autres comités au niveau environnement?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Oui, oui.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

Des organismes communautaires ou autres?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

C'est ça.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

Oui, sûrement.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Donc il faudrait ouvrir davantage que ce qui a été décrit, là?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3860

Oui, mais pas que ça devienne absolument des grosses, grosses tables, parce que ça devient une lourdeur, là.

3865

Comme sur les CLD, en ce moment, on n'est pas, nous, la ZIP, présent, mais on est représenté par quelqu'un qui représente tout ce qui est groupes environnementaux.

3870

Donc ça fait beaucoup d'intermédiaires pour avoir l'information mais ça, ça peut être un moyen, de nommer à l'intérieur des groupes en environnement un représentant qui serait, bon, la ZIP, qui peut représenter les autres comités locaux, ici, je pense au Comité de l'environnement de Chicoutimi, Comité de l'environnement de Laterrière.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3875

Et le CRE, c'est pas suffisant, ça, pour vous?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3880

Le CRE, jusqu'à maintenant, à ce qu'on a vu dans leurs actions, c'est peut-être plus politique. Je dis pas que c'est pas suffisant, mais à notre niveau, on est vraiment avec la population, on essaie d'avoir des actions locales, des projets aussi.

Donc on a un lien direct avec la communauté, je crois qui est important.

3885

Je dis pas que le CRE a pas, mais qui est peut-être un échelon plus haut, là, qui est plus près peut-être des décideurs; on est peut-être l'entre deux (2).

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3890

Vous vous sentez plus au ras des pâquerettes?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

Oui, si on veut, oui.

3895

PAR LE PRÉSIDENT:

3900

Juste un petit détail, en 2.4, vous demandez que tous les projets de captage d'eau souterraine soient compilés et publics. Ça, ça va bien. Et qu'ils fassent selon le cas l'objet d'une autorisation gouvernementale préalable.

La clause "selon le cas" veut dire quoi? C'est tous les projets?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3905 Non. Là, c'est ce qu'on n'a pas déterminé, parce qu'on n'est pas des hydrogéologues et géologues, et on n'a peut-être pas l'expertise technique. Mais on pensait, dans ce cas-là, au niveau de la quantité, le volume capté, si on pense à des grosses exploitations.

3910 Mais on n'a pas voulu avancer de chiffres, justement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3915 Mais vous visez pas tous les individus qui se font creuser un puits personnel?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3920 Non, non. Là, ça a plus de bons sens. Ça, de toute façon ces données-là sont généralement enregistrées par les puisatiers.

PAR LE PRÉSIDENT:

3925 Oui, mais elles sont enregistrées après. C'est parce que vous demandez l'autorisation préalable, c'est pour ça que c'est compliqué.

3930 Après, qu'il y ait une compilation, il y a une obligation de compiler; qui sert à rien d'ailleurs parce que le ministère la compile pas, mais quand il la compilera, on verra.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3935 Mais on pensait, dans ce cas-ci, davantage à de l'exploitation pour fins commerciales.

PAR LE PRÉSIDENT:

3940 Donc des gros volumes.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3945 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3950 Alors ça, ce serait pour les nouveaux captages, mais pour les captages déjà en opération?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3950 C'est ce qu'on a ajouté par la suite, les captages déjà en exploitation et non autorisés devraient être soumis à un processus d'évaluation adaptée selon leur situation.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc ils devraient être évalués, eux également?

3955 **PAR Mme MAUDE LECOURT:**

C'est ça, s'il y a eu justement des gros volumes de captés.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3960 Vous soumettez le principe de l'usager-payeur et du pollueur-payeur. Comment ça s'appliquerait?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3965 On pensait principalement, dans le cas ici pour l'eau, c'est plutôt usager-payeur que pollueur-payeur, parce que pollueur-payeur, on a souvent pensé à des sources de contamination par rapport à des industries, mais si je regarde plutôt usager-payeur, c'était par rapport à nos redevances pour l'agence ou société de l'eau, d'avoir un certain montant par rapport aux 3970 quantités exploitées, au volume d'eau s'il y a exploitation commerciale. C'est dans ce cadre-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3975 Vous pensez à l'exploitation commerciale?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

Oui.

3980 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

3985 Et aussi, on peut penser à des compteurs. Peut-être pas aux citoyens, mais comme ici, à Chicoutimi, il y a un programme depuis déjà, je pense que ça a commencé au début 99, pour ce qui est de tout grand commerce, comme des restaurants, des lave-autos, donc ces gens-là vont avoir des compteurs d'eau, ils vont avoir probablement à payer par rapport à leur utilisation.

3990 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Donc il s'agirait d'une forme de redevance à l'utilisation pour les usages commerciaux?

3995 **PAR Mme MAUDE LECOURT:**

Oui.

4000 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

4005 Mais le principe de pollueur-payeur, est-ce que ça s'appliquerait aussi, parce que vous le mentionnez?

4005 **PAR Mme MAUDE LECOURT:**

4010 On le mentionne, on le mentionnait parce qu'il est peut-être plus connu, dans le cas de l'eau souterraine. Le principe pollueur-payeur, il touche davantage à notre idée de verser un cautionnement en fiducie, par rapport à quelqu'un qui va encore une fois aller exploiter; si suite à son exploitation, il y a épuisement de la nappe, supposons, ou contamination de la nappe, le cautionnement va avoir servi à ça.

4015 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, ça c'est une garantie à long terme.

4020 **PAR Mme MAUDE LECOURT:**

Un genre de garantie.

4025 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

C'est pas vraiment le principe du pollueur-payeur, c'est au cas où, au cas où il deviendrait.

4030 **PAR Mme MAUDE LECOURT:**

Au cas où il y ait quelque chose.

4035 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

C'est ça, O.K.

4035 Le principe de prudence et de gestion préventive, vous l'appliquez à l'exploitation commerciale. Est-ce que c'est restrictif, dans votre esprit, l'exploitation commerciale ou si ce principe-là, est-ce qu'on doit gérer de façon préventive et avec prudence l'eau souterraine dans toutes ces composantes?

4040 **PAR Mme MAUD LABERGE:**

4045 Alors le principe de prudence, c'est qu'on se disait, dans le cas des écosystèmes par exemple, c'est toujours plus coûteux de réhabiliter des écosystèmes qui ont été contaminés ou qui ont été perturbés que simplement de faire attention, que de prévenir.

4050 Alors le principe de prudence, on le voit qui peut s'étendre à l'eau souterraine, mais qui peut s'étendre aussi à la gestion de l'eau au Québec. Il me semble que c'est assez simple.

4055 Et puis aussi, ça va dans le sens de...

4060 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

4065 Oui, mais c'est parce que je pose la question, c'est vrai que c'est simple, mais dans votre mémoire, vous l'appliquez, à 1.4, à l'exploitation commerciale; c'est pour ça que je vous demandais, je comprends que c'est simple, mais est-ce que vous le limitiez dans son application à l'exploitation commerciale?

4070 **PAR Mme MAUD LABERGE:**

4075 On peut l'étendre aussi à la gestion en général de l'eau au Québec, oui.

4080 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

4085 Voilà, O.K.

4090 Vous parlez d'éthique, également, c'est assez rare qu'on entend parler d'éthique, c'est intéressant, à l'égard des besoins de partage, des besoins humanitaires.

4095 Par ailleurs, vous mentionnez qu'il faut exporter le savoir. Sauf que les pays pauvres en eau, ils ont besoin d'eau. Si on leur exporte le savoir, ça réglera pas le problème.

4100 **PAR Mme MAUDE LECOURT:**

4105 Mais on n'est pas non plus contre l'exportation de l'eau pour des fins humanitaires. Mais c'est en plus, parce que justement, si on veut essayer d'avoir un certain apport financier avec

4080 notre ressource eau, parce que c'est certain, on a de l'eau, c'est abondant, on se fermera pas les yeux pour dire, bon, il y a peut-être un moyen de créer de l'emploi à l'intérieur de ça, au lieu de penser tout de suite à exportation, gros bateaux qui s'en vont où on exporte notre eau embouteillée vers les États-Unis ou autres endroits, bien, de peut-être miser sur l'expertise. C'était dans cette optique-là qu'on présentait.

4085 Mais c'est comme deux (2) idées, exportation à des fins humanitaires et essayer d'avoir des revenus.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4090 C'est pas incompatible, oui, c'est ça.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

4095 C'est ça, on croit que ça va ensemble.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4100 La mission principale de votre comité ZIP, c'est le Saguenay?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

4105 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4110 Vous nous en avez pas parlé beaucoup. Pouvez-vous nous en dire deux (2) mots, parce que c'est quand même un écosystème important, la rivière Saguenay.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

4115 Vous voulez que je dise deux (2) mots sur le Saguenay comme tel?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4120 Bien oui.

PAR Mme MAUDE LECOURT:

4125 À propos de sa qualité ou...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4125 Oui. Bien, comment ça se situe dans le contexte général de la gestion de l'eau au Québec; c'est un cours d'eau important, comment vous le voyez dans une perspective de politique de l'eau?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

4130 Je crois qu'il y aurait lieu d'avoir un comité de bassin pour tout ce qui est le Saguenay, un peu comme les gens des MRC ont parlé précédemment. Surtout qu'au niveau des limites, comme vous l'avez mentionné, les limites des MRC et limites géographiques...

4135 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Ça coïncide?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

4140 ... ça coïncide. Donc il y a lieu de mettre peut-être plus d'importance au niveau du Saguenay.

4145 Mais d'après ce qu'on sait, le Saguenay se porte de mieux en mieux, le déluge a aidé aussi, on pense à la contamination des sédiments, on sait qu'il y a eu un nouvel apport de sédiments qu'on appelle propres, donc ça, ça a aidé, ce phénomène naturel là, si on veut.

4150 Et aussi, avec l'avènement de Chicoutimi, la nouvelle usine d'épuration, on va augmenter beaucoup, je crois qu'on passe à quatre-vingt-six pour cent (86%) de la population qui est maintenant desservie au niveau de tout le Saguenay, d'Alma jusqu'à l'embouchure, qui est desservi par le traitement des eaux.

4155 Donc il reste quelques petites municipalités, et puis la ZIP, on travaille justement là-dessus, à essayer d'identifier, pas les identifier, on les connaît, mais essayer d'enclencher du mouvement pour ces municipalités-là, surtout dans le cadre du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, où est-ce qu'on veut préserver la ressource, la faune, la flore.

 Donc c'est important d'avoir une très bonne qualité de l'eau.

4160 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

 Est-ce que vous êtes impliquée dans la gestion du Parc marin?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

4165 On a des membres de soutien, on a eu longtemps quelqu'un qui venait à toutes nos rencontres du conseil d'administration. Sauf que comme ils sont à Tadoussac, par moment c'est

un petit peu difficile, surtout au niveau de l'hiver, parce qu'on est à Ville de La Baie pour nos rencontres. Mais on a un membre de soutien, on a des bons liens avec ces gens-là, on se tient informé.

4170

On veut justement préparer un colloque par rapport au déversement de produits pétroliers au niveau du Saguenay, en collaboration avec ces gens-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4175

Merci.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4180

Est-ce que je peux savoir pourquoi, puisque je vois qu'il y a aussi la ZIP Alma-Jonquière, pourquoi il y a pas tout le lac aussi? Il a quand même son mot à dire, son eau à dire, le lac!

PAR Mme MAUDE LECOURT:

4185

Je peux pas m'avancer pour la ZIP Alma-Jonquière, mais je crois qu'ils voulaient, à un moment donné, je sais pas si ça a été abandonné, mais ils voulaient inclure le lac Saint-Jean à l'intérieur de leur ZIP. Mais je peux pas m'avancer davantage là-dessus.

Sauf que c'est sûr que ce qui se passe dans le lac, ça se retrouve au Saguenay, là.

4190

PAR LE PRÉSIDENT:

4195

Petite précision, juste pour finir, la société québécoise à laquelle vous pensez, c'est pas un ministère, donc c'est une autre institution, vous la voyez - pourquoi vous la distinguez des autres institutions?

PAR Mme MAUDE LECOURT:

4200

On la voyait plus comme une agence ou une société, là. On la distingue parce qu'on voudrait qu'elle soit faite à partir de spécialistes, et peut-être justement en dehors un petit peu de tout ce qui est politique, même si elle va être rattachée probablement à un ministère.

4205

Mais comme je vous dis, on s'est pas avancé beaucoup sur son fonctionnement. On a plutôt avancé ce qu'elle ferait, à quoi elle servirait, là, de donner des recommandations par rapport aux demandes d'exploitation, aussi de gérer des redevances. Donc on s'est plus avancé sur son mandat que sur son fonctionnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4210

On vous torturera pas dans les solutions institutionnelles!

Alors je me tromperai pas en disant Maude, merci beaucoup l'une et l'autre, et bonne chance à vous et bonne continuité dans le travail de ZIP, qui est fort important. Merci bien.

4215 Alors la procédure prévoit qu'il y ait un droit de rectification, est-ce qu'il y a eu des erreurs de faites dans les communications qui ont été dites? Alors qui ne dit mot consent.

4220 Donc on se retrouve demain après-midi, à quatorze heures (14 h). Merci beaucoup à chacun, chacune, de votre présence.

4225 -----
SÉANCE AJOURNÉE AU 4 NOVEMBRE 1999 À QUATORZE HEURES (14 H)

4225 -----
Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4230 FLORENCE BÉLIVEAU
Sténotypiste officielle